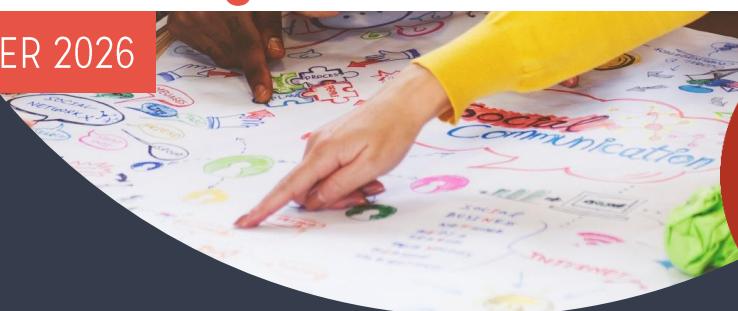




—
CONTRIBUTION
—

L'économie sociale et solidaire : des entreprises, moteurs d'une économie régionale, durable et inclusive

JANVIER 2026



Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lequel il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



Préambule

L'économie sociale et solidaire est au cœur des dynamiques territoriales : elle crée de l'emploi local, répond aux besoins essentiels des habitants, renforce le lien social et soutient l'innovation sociale.

Dans ce rapport, le CESER met en évidence la capacité de l'ESS à faire face aux crises et transitions. Ses modes d'entreprendre innovants et proches des citoyens, ses modèles économiques hybrides, l'engagement des bénévoles et la coopération entre acteurs, constituent de véritables leviers de résilience, précieux dans un contexte d'incertitudes économiques, sociales et environnementales.

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'ESS est une force vive, ancrée dans les territoires, créatrice d'emplois et porteuse de sens. En renforçant le lien social, en répondant à des besoins insuffisamment couverts par le marché ou l'action publique, en favorisant l'innovation sociale au plus près des réalités locales, l'Economie sociale et solidaire contribue pleinement au dynamisme de notre région.

Le CESER, instance de dialogue et de prospective de la société civile organisée, a pleinement joué son rôle en croisant les regards, les expériences et les expertises de ses membres. Il a souhaité produire une contribution approfondie sur cette composante essentielle de l'économie régionale et a formulé 6 préconisations opérationnelles et ambitieuses.

- Organiser une Conférence Régionale de l'ESS
- Favoriser la coopération à l'échelle locale
- Faciliter l'accès des structures de l'ESS à la commande publique
- Déployer une politique régionale ambitieuse pour le secteur du Soin et du prendre soin "care"
- Crée un dispositif de veille et d'appui aux structures de l'ESS
- Mettre en place un parcours dédié aux primo-bénévoles pour favoriser l'insertion des jeunes et des demandeurs d'emploi

A travers ce rapport, le CESER affirme une conviction forte : l'économie sociale et solidaire n'est pas une économie de substitution, mais une économie de transformation.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

CONTRIBUTION

2026-03



Président du groupe de travail B

M. Didier LATAPIE



Rapporteur

M. Guy BABOLAT

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Introduction | 7 |
| Périmètre historique et réglementaire | 9 |
| Rappel historique | 9 |
| Loi de 2014 et cadre réglementaire actuel | 10 |
| Rôle des Régions dans l'Economie Sociale et Solidaire..... | 11 |
| Présentation sectorielle des acteurs de l'ESS..... | 15 |
| Le secteur coopératif | 15 |
| Le secteur mutualiste | 17 |
| Le secteur associatif..... | 18 |
| Les autres structures : fondations et entreprises commerciales | 19 |
| ▶ Les Fondations..... | 19 |
| ▶ Les entreprises commerciales | 20 |
| L'ESS, un moteur de dynamisme économique et un facteur de lien social | 21 |
| Le poids économique de l'ESS en Auvergne-Rhône-Alpes..... | 21 |
| ▶ Constat général..... | 21 |
| ▶ L'ESS une partie intégrante de l'économie | 23 |
| ▶ L'accompagnement des structures de l'ESS..... | 27 |
| Une économie inclusive créatrice de lien social et économique pour les territoires..... | 27 |
| ▶ Une omniprésence de l'ESS dans notre vie quotidienne et dans les territoires | 28 |
| ▶ L'ESS : une économie de proximité répondant aux besoins du territoire..... | 29 |
| L'ESS une économie innovante et résiliente face à des défis | 30 |
| Particularités de l'ESS | 30 |
| ▶ Mode de gouvernance et structures innovants..... | 30 |
| ▶ Bénévolat..... | 31 |

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Une économie résiliente, présente sur les enjeux sociétaux..... | 33 |
| ► L'ESS dans les grandes transitions | 33 |
| ► L'ESS un pilier du secteur sanitaire et médico-social | 33 |
| ► L'UGC du Code de la mutualité : un mode original de synergie avec les associations..... | 35 |
| Des défis restent à relever..... | 35 |
| ► Financement et accompagnement | 35 |
| ► Visibilité | 36 |
| Les préconisations du CESER | 37 |
| Préconisation 1 : Organiser la Conférence Régionale de l'ESS | 38 |
| Préconisation 2 : Favoriser la coopération au niveau local..... | 38 |
| Préconisation 3 : Faciliter l'accès des structures de l'ESS à la commande publique..... | 38 |
| Préconisation 4 : Mettre en place une politique régionale ambitieuse pour le secteur du Soin et du prendre soin “care” | 39 |
| Préconisation 5 : Créer un dispositif de veille et d'appui aux structures de l'ESS..... | 39 |
| Préconisation 6 : Déployer un parcours ciblant les primo-bénévoles pour l'insertion des jeunes et des demandeurs d'emplois..... | 39 |
| Conclusion | 40 |
| Bibliographie | 41 |
| Glossaire | 44 |
| Contributeurs | 45 |
| Remerciements | 46 |
| Déclaration des groupes | 47 |
| Résultats des votes..... | 54 |
| Contacts..... | 63 |



Introduction

Contexte

L'Economie Sociale et Solidaire (L'ESS) se distingue à la fois par la nature juridique de ses entreprises, et par son mode d'entreprendre de solidarité et d'utilité sociale réparti dans tous les champs de l'activité humaine.

Comme le définit la Cour des comptes¹, l'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un mode d'entreprendre qui cherche à concilier activité économique et utilité sociale. Elle repose sur des principes de solidarité, de coopération, de démocratie et de primauté de l'humain sur le profit. Composée de quatre familles statutaires (associations, fondations, mutuelles, coopératives) et d'une famille par adhésion volontaire (sociétés commerciales dont l'activité a pour finalité une utilité sociale), elle regroupe un large ensemble d'acteurs qui représente 13,7 % des emplois privés et 10,6 % de l'emploi salarié en 2021 selon les dernières données disponibles de l'Insee. La force de l'ESS est d'être un moteur de développement économique et social intervenant dans l'ensemble du système économique régional.

L'Economie Sociale et Solidaire est un enjeu qui est pris en compte à l'échelle internationale. En effet, l'Organisation des Nations Unies a mis en place, en 2013, un groupe de travail inter-institutions sur l'ESS.

En 2023, la France, aux côtés d'autres pays, s'est mobilisée au sein de l'ONU pour faire adopter une résolution visant à promouvoir l'économie sociale et solidaire comme levier du développement durable. Cette dynamique a conduit à l'adoption d'une seconde résolution par l'Assemblée générale des Nations Unies en novembre 2024, laquelle met en lumière les différentes manifestations internationales contribuant à la valorisation de l'ESS. Les Nations Unies ont également reconnu l'importance du modèle prôné par

l'Economie Sociale et Solidaire déclarant, lors d'une Assemblée générale le 19 juin 2024, l'année 2025 comme étant « l'année internationale des coopératives » avec le thème suivant: « Les coopératives construisent un monde meilleur² ». Cela témoigne du rôle que joue l'ESS au niveau national et international dans l'atteinte des objectifs de développement durable. Pour succéder à Séoul, Montréal, Bilbao, Mexico et Dakar, la France a accueilli le Forum Mondial de l'Economie Sociale et Solidaire³(Gsef),du 29 au 31 octobre 2025 à Bordeaux. Ce sommet sur l'ESS a été une opportunité pour rappeler l'importance de cette économie pour atteindre les objectifs de développement durable à 5 ans de l'Agenda 2030. Ce fut également un moment privilégié pour rassembler les acteurs de l'ESS, dynamiser son développement, et interpeller les décideurs publics sur cette autre manière de faire de l'économie.

Sur le plan économique, l'ESS représente en région, 337 024 emplois et 27 151 employeurs, soit 11% de l'emploi dans l'ensemble de l'économie régionale et 14% de l'emploi dans le secteur privé⁴. Ces chiffres illustrent l'importance de ce secteur dans le tissu économique régional. En revanche, ils ne reflètent pas l'extrême diversité de ses acteurs, de leur lieu d'implantation, de leur capacité d'innovation et de renouveau. Toutes ces structures sont régies par des principes particuliers tels qu'une gouvernance démocratique, une solidarité entre ses membres, la répartition équitable des bénéfices majoritairement réinvestis dans le projet collectif. Ces éléments font de l'ESS un pilier en matière d'innovation dans les modes d'entreprendre.

L'ESS contribue ainsi à un développement économique durable, socialement responsable et ancré dans les territoires de la Région.

¹Cour des comptes – Les soutiens publics à l'économie sociale et solidaire (Rapport public thématique 2025).

²International Year of Cooperatives - <https://2025.coop/fr/>

³Global Forum for Social and Solidarity Economy - <https://bordeauxgsef2025.org/forum-bordeaux-2025/presentation-forum/>

⁴CRESS Auvergne-Rhône-Alpes – Rapport d'activité 2024.

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire a circonscrit un périmètre économique distinct qui constitue un cadre de référence pour l'action publique, tant régionale que nationale. Son article 7 prévoit l'élaboration, par chaque région, d'une stratégie régionale de développement de l'ESS construite en concertation avec chaque Chambre régionale de l'ESS ainsi qu'avec les acteurs du secteur, et peut faire l'objet de contractualisations avec les collectivités territoriales et leurs groupements. En tant que chefs de file du développement économique, les Régions disposent ainsi de leviers pour favoriser l'expérimentation, l'innovation et la croissance des structures de l'ESS. Par ailleurs, l'article 8 de la même loi dispose que l'État et les Régions doivent organiser, au minimum tous les deux ans, des conférences régionales de l'ESS⁵. Ces rencontres ont pour objectif de débattre des orientations, des moyens mobilisés et des résultats des politiques locales de soutien à l'ESS, en présence des acteurs concernés, et de définir des perspectives d'évolution pour les années à venir.

Nous nous trouvons à un moment charnière où les orientations futures des pouvoirs publics en matière de soutien à l'économie sociale et solidaire restent à définir. La stratégie nationale de développement de l'ESS doit voir le jour courant 2026, pour impulser les ambitions futures de ce mode d'entreprendre. En dépit d'encouragements notables de la part des puissances publiques, l'ESS doit faire face en France au manque de financements ainsi qu'à l'appauvrissement de certains dispositifs d'accompagnement comme le « Dispositif Local d'Accompagnement ». Depuis l'adoption de la loi ESS de 2014, aucune avancée marquante n'a été mise en place pour accompagner, soutenir et promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire.

C'est dans ce contexte difficile que l'ESS doit tenter de se développer pour continuer à apporter une contribution essentielle au dynamisme économique et au rôle social des entreprises de notre région.

Objectif

L'objectif de cette contribution est double. D'une part, mettre en lumière le rôle majeur que jouent les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire dans la vitalité de l'économie régionale. Cela passe par le dynamisme économique et social des territoires, notamment en assurant la continuité de services dans les zones où le service public tend à se retirer. D'autre part, analyser les particularités, les apports spécifiques, les freins, particulièrement en matière de financement et d'accompagnement, et les enjeux des structures de ce secteur.

Enjeux

L'Économie Sociale et Solidaire regroupe une grande diversité d'entreprises, tant par leurs formes juridiques que par les thématiques qu'elles abordent. Elle est présente dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, du commerce ou des services et des activités, allant de l'insertion professionnelle à l'alimentation durable, en passant par la culture, la santé ou encore l'éducation populaire. Certaines de ces structures dépendent fortement des financements publics, qui sont essentiels à leur fonctionnement. D'autres reposent sur l'engagement citoyen, notamment sous forme de bénévolat, pour assurer leur activité.

Or, certaines composantes de l'ESS sont aujourd'hui confrontées à une baisse significative des soutiens financiers et de l'accompagnement institutionnel. Elles souffrent également d'un manque de visibilité, de reconnaissance et d'une faible sensibilisation de la population à ses principes et enjeux. L'ensemble de ces facteurs freine l'implication citoyenne et limite le développement de l'ESS.

Questions

ESS : Des entreprises, moteurs d'une économie régionale durable et inclusive ?

Le terme « entreprise » utilisé ci-dessus n'exclut aucune organisation de l'ESS. Il est employé ici pour exprimer l'impact économique de ces organisations. Il souligne, en outre, que l'ESS n'est pas une économie « à part », mais bien une part de l'économie et qu'il n'existe pas de cloisonnement étanche entre l'ESS et le reste de l'économie.

Démarche

Cette contribution est le fruit des travaux et auditions menés par le Groupe de Travail B.

Elle débouche sur quelques préconisations visant à la fois à consolider l'accompagnement des entreprises de l'ESS, à améliorer leur performance et à assurer la pérennité de ce mode d'entreprendre.

«L'ESS est une infrastructure invisible du bien-vivre régional»

Bruno DELATTRE, Président de Resamat

⁵ Feuille de route de l'Etat pour consolider et développer l'ESS en Auvergne-Rhône-Alpes en 2024.

Rappel historique

L'Economie Sociale et Solidaire, expression que l'on doit à Charles Gide, dirigeant historique du mouvement coopératif français, a été fondée dans l'objectif de répondre aux besoins sociaux que les services publics et le capitalisme ne prenaient pas en charge, et pour soutenir les travailleurs⁶. Il faut rappeler que le développement des nouvelles formes d'entreprendre prônées par l'ESS a rencontré des empêchements législatifs, notamment la loi d'Allarde et la loi Le Chapelier, promulgués en 1791, qui visaient à « empêcher les regroupements professionnels, les associations, les corporations de métiers et les organisations ouvrières ». Jusqu'à la loi Waldeck-Rousseau de 1884, considérée comme l'acte fondateur du syndicalisme français, le mouvement ouvrier organisait la solidarité principalement à travers des caisses de secours mutuels. La fin du XIX^e siècle a été particulièrement prolifique en création d'initiatives solidaires. Cette période a notamment vu émerger les sociétés de crédit agricole, dont la vocation était d'agir à l'échelle locale pour intégrer les petits exploitants agricoles dans le monde économique.

L'ESS porte l'héritage d'une longue histoire qui commence en 1828⁷ lors de la création de la Société du Devoir mutuel des canuts de Lyon. Cette initiative pionnière constitue l'un des premiers exemples de ce que l'on peut considérer comme un ancêtre des mutuelles.

01

Périmètre historique et réglementaire

L'ESS est le produit d'une histoire et de l'évolution de son cadre législatif. Pour comprendre son fonctionnement et ses principes, il est intéressant d'analyser son passé.

⁶ ESS France – Histoire et identité, <https://www.ess-france.org/histoire-identite>.

⁷ Audition de Denis Colongo, professeur associé à l'Université Lumière-Lyon 2 et membre fondateur de la chaire ESS Lyon, le 4 juin 2025.

Il s'ensuit la création quelques années plus tard, en 1831, du premier « contrat d'association de travailleurs » établi par des menuisiers. Celui-ci marque une étape décisive dans l'organisation collective du travail. En 1834, l'Association Chrétienne des Bijoutiers en doré voit le jour : il s'agit de la première coopérative de production, à l'origine des futures coopératives industrielles. Chacune des formes de l'ESS, coopératives, mutuelles et associations, voit son cadre juridique se préciser tout au long du XIXème siècle, afin de permettre sa reconnaissance de la part des pouvoirs publics.

À partir de 1867⁸ le cadre juridique évolue pour permettre à l'ESS de sortir de la clandestinité avec une loi⁹ autorisant les « sociétés à capital variable ». La Troisième République verra naître un contexte réglementaire¹⁰ qui permettra à l'ESS de s'affirmer.

Ce mode d'entreprendre est né de l'union entre ce qu'on appelait auparavant « l'économie sociale » d'une part, et « l'économie solidaire » d'autre part.

La première référence à l'économie sociale nous vient de l'économiste Charles Dunoyer de Segonzac dans son ouvrage *Nouveau traité d'économie sociale*. Cette économie, grandement influencée par le mouvement ouvrier du XIXème siècle et par les penseurs du socialisme utopique, place l'humain au centre par rapport au capital et à son productivisme. Il en résulte la création de coopératives et de diverses structures de soutien aux travailleurs. Ce secteur de l'économie est officiellement reconnu avec la mise en place en 1981 auprès du Premier ministre, d'une délégation à l'économie sociale, suivie en 1984 de la nomination d'un secrétaire d'Etat à l'économie sociale. Ces créations institutionnelles avaient pour objectif de soutenir le développement de l'économie sociale.

Dans les années 1980, l'économie solidaire apparaît. Cette dernière est composée de structures dont l'objectif principal est l'utilité sociale¹¹ qui vise à combler les manquements de l'économie de marché, ainsi qu'à être complémentaire des services publics dans certains secteurs comme l'emploi ou l'inclusion sociale. Dans un contexte de crise économique et de questionnement sur le rôle de l'Etat providence en France, l'économie solidaire s'émancipe avec la création d'un secrétariat à l'économie solidaire en 2000. Les deux mouvements vont progressivement converger l'un vers l'autre pour aboutir à une définition commune avec la loi de 2014 sur l'Economie Sociale et Solidaire.

Ces initiatives fondatrices ont amorcé le développement de projets collectifs portés par les travailleurs eux-mêmes, qui donneront naissance à des modes d'entreprendre innovants, fondés sur le partage de la valeur, la gouvernance partagée et l'intérêt général. C'est ainsi que s'est progressivement construite l'Économie Sociale et Solidaire, en réponse aux besoins sociaux et économiques des individus, et en dehors des logiques purement lucratives. La définition juridique de l'Economie Sociale et Solidaire ne sera adoptée que le 31 juillet 2014 afin de permettre sa compréhension et sa diffusion à tous.

Loi de 2014 et cadre réglementaire actuel

Le développement de l'ESS au XXIème siècle a montré la nécessité d'inscrire institutionnellement un cadre pour ces nouveaux modes d'entreprendre. Le 31 juillet 2014¹² la loi relative à l'ESS, après des travaux législatifs conduits par Benoît Hamon alors ministre délégué à l'Economie Sociale et Solidaire, a été promulguée. Celle-ci signe un tournant pour l'ESS avec l'adoption par l'Etat français d'une définition « inclusive » qui se base sur une multitude de principes et pas seulement sur des statuts. Les structures de l'Economie Sociale et Solidaire doivent donc respecter les principes de gouvernance démocratique et de partage de la valeur. Cette loi montre que le développement économique et social peut être guidé par des méthodes alternatives d'entreprendre, basées sur le collectif et le partage, en opposition au capitalisme. Les objectifs de cette loi étaient multiples.

- Permettre la reconnaissance de l'ESS comme un mode d'entreprendre clairement défini.
- Garantir une meilleure structuration de l'environnement de cette économie à l'échelle nationale et régionale. La loi reconnaît clairement les organisations représentatives de l'ESS au niveau national et territorial.
- Atteindre un changement d'échelle de ce mode d'entreprendre. Celui-ci ne s'est pas produit selon un rapport de la cour des comptes¹³.

⁸ Audition du 27 juin 2025, de Guy Babolat, délégué régional de l'Union des Employeurs de l'ESS et Administrateur régional de l'Union Régionale des SCOP.

⁹ Loi constitutionnelle de 1867.

¹⁰ 1898 : Charte de la mutualité, Loi Waldeck Rousseau de 1901 pour les associations, Loi sur les coopératives de 1917.

¹¹ « Est d'utilité sociale l'activité qui tend à satisfaire un besoin qui n'est pas pris en compte par le marché ou qui l'est de façon peu satisfaisante » selon la Direction Générale des Impôts.

¹² Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

¹³ Cour des Comptes – Les soutiens publics à l'ESS 2018-2024.

La loi NOTRe du 7 août 2015¹⁴ portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République a modifié le contexte dans lequel l'Economie Sociale et Solidaire évoluait. Ce changement a transféré aux Régions la compétence économique, dont fait partie l'ESS. Ces collectivités territoriales sont donc devenues un des piliers du développement et de la promotion de l'Economie Sociale et Solidaire, à l'échelle des territoires.

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'Etat joue un rôle important dans la mise en place de politiques liées à l'ESS. En effet, par l'intermédiaire de son soutien à des dispositifs, comme le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) ou les PTCE (Pôle Territorial de Coopération Economique), ou par la création d'une feuille de route pour l'ESS¹⁵, l'Etat montre qu'il a fait de l'ESS un de ses priorités pour le développement des territoires. En impliquant des acteurs de l'ESS dans ce processus de cadrage des politiques propres à cette économie, l'Etat a souhaité entendre les besoins et les réalités des structures pour trouver des solutions.

La feuille de route, définie par l'Etat et différentes parties prenantes de l'ESS (CRESS, UDES), a défini cinq piliers pour « promouvoir, consolider et développer les initiatives et l'emploi dans l'Économie sociale et solidaire en Auvergne-Rhône-Alpes » :

- Promouvoir l'ESS, ses principes, ses valeurs, ses réalisations
- Consolider et développer les initiatives des acteurs de l'ESS sur la transition écologique
- Promouvoir l'ESS pour un développement socio-économique équilibré des territoires
- Emploi durable, métiers d'avenir
- Bien grandir, bien veillir

L'ESS dans le Projet de Loi de Finances :

La part du budget de l'Etat allouée à l'ESS devrait connaître une baisse significative en 2026. Le Projet de Loi de Finances de 2025 accordait 26,7 millions d'euros à l'économie sociale et solidaire. Dans un contexte économique particulièrement difficile pour la France, le gouvernement devrait faire le choix de consacrer 12,3 millions d'euros à l'ESS en 2026, soit une baisse de 54%. Ce choix budgétaire pourrait avoir des conséquences néfastes pour le secteur.

Rôle des Régions dans l'Economie

Sociale et Solidaire

Le rôle des Régions revêt une grande importance dans le paysage actuel de l'ESS. Depuis la loi NOTRe et la loi de 2014 sur l'ESS, celles-ci disposent d'obligations en matière d'organisation et de développement de l'Economie Sociale et Solidaire.

- La loi de 2014 prévoit, en son article 7, la mise en place d'une stratégie nationale de l'ESS¹⁶.
- Elle prévoit également en son article 8, l'organisation par l'Etat et les Régions d'une conférence régionale de l'ESS, au moins tous les deux ans.
- La loi NOTRe du 7 août 2015 oblige les Régions à intégrer un volet dédié à l'économie sociale et solidaire dans leur plan de développement économique. Ainsi, lors de l'élaboration du Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII), les Régions ont l'obligation de consulter les acteurs de l'ESS présents sur leur territoire¹⁷.

Les Régions françaises jouent également un rôle très important dans le financement des structures de l'ESS¹⁸. Ces soutiens financiers prennent deux formes : directs (subventions) ou indirects (par le soutien aux collectivités locales).

La région Auvergne-Rhône-Alpes a rappelé l'importance de son partenariat avec l'Economie Sociale et Solidaire pour soutenir la croissance et les projets de territoire de ce modèle¹⁹. Le choix de la collectivité territoriale est d'apporter son soutien aux projets et aux structures qui participent concrètement à créer de la valeur et du dynamisme économique et social dans la région. C'est dans ce cadre que la région Auvergne-Rhône-Alpes a fait le choix de supprimer ses financements à la CRESS ou pour le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement), étant jugés comme des structures intermédiaires qui ne sont pas des financements allant directement aux entreprises.

¹⁴ LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

¹⁵ Feuille de route de l'Etat pour consolider et développer l'ESS en Auvergne-Rhône-Alpes en 2024.

¹⁶ Feuille de route de l'Etat pour consolider et développer l'ESS en Auvergne-Rhône-Alpes en 2024.

¹⁷ CRESS Ile de France - Histoire de l'ESS <https://www.cressidf.org/ess/chronologie/>

¹⁸ Présentation de la 4^{ème} conférence régionale de l'ESS en Auvergne-Rhône-Alpes 4 octobre 2024.

¹⁹ Communiqué de presse du 7 février 2025 - La Région partenaire de l'Economie Sociale et Solidaire pour le soutien de la croissance et des projets de territoire.

La Région maintient ses financements de dispositifs bénéficiant directement ou indirectement aux entreprises de l'ESS : France Active (abondement d'un fonds de garantie en complément des prêts d'honneur d'Initiative France via BPI et ses plateformes locales), AgfScop et URScop (reprises-transmissions, CAE) et des incubateurs (Rhonalpia, Alter'Incub). À noter qu'une partie de ces financements provient de fonds européens. La Région maintient ses engagements sur les outils spécifiques de financement existants en matière de garantie (Sofiscop), de reprises d'entreprises par les salariés (Transméa) et de start-up (CoopVenture). Par ailleurs, les entreprises de l'ESS peuvent accéder à des dispositifs « généraux » tels que le conseil en financement, le soutien à l'investissement pour les TPE ou le plan de relocation pour les entreprises industrielles.

La stratégie de la Région, telle qu'exprimée par sa première vice-présidente, Mme Stéphanie PERNOD, consiste à privilégier le financement de dispositifs bénéficiant directement ou indirectement aux entreprises de l'ESS plutôt qu'à des structures de représentation. Elle souhaite ouvrir au maximum l'accès des entreprises de l'ESS aux dispositifs généraux existants en complément des outils spécifiques que nécessitent ces entreprises. Elle a également rappelé la volonté de la Région de ne pas séparer l'ESS de l'économie, afin de mettre en lumière l'impact économique que cette économie a sur le territoire.

Dans son Schéma Régional de Développement Economique, d'Internationalisation et d'Innovation, la région Auvergne-Rhône-Alpes a intégré une partie sur le rôle de l'ESS dans le renforcement de l'attractivité et le développement équilibré du territoire²⁰. L'Economie Sociale et Solidaire est considérée comme un levier pour le développement de l'économie de proximité et la transition environnementale. Les enjeux cités dans le SRDEII 22-28 sont l'amélioration de la visibilité de l'ESS, qui est trop souvent cantonnée à sa « dimension sociale », et le décloisonnement de structures de l'ESS tout en prenant en compte leurs spécificités. Pour la visibilité, cela passe par la promotion des systèmes territoriaux comme les PTCE (Pôles Territoriaux de Coopération Economique). Concernant le décloisonnement, la région souhaite intégrer les entreprises de l'ESS dans ses dispositifs déjà existants pour les entreprises. Cet accès aux soutiens classiques existants se fera en plus de dispositifs déjà mis en place spécialement pour les structures de l'ESS.

Il faut également noter que la loi de 2014 a renforcé le rôle des Chambre Régionale de l'ESS (CRESS).

Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS)

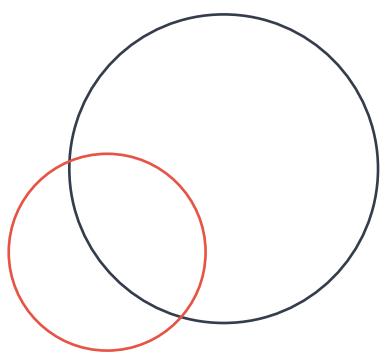
La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) joue un rôle essentiel dans le développement de l'ESS à l'échelle régionale. Elle représente les intérêts des acteurs de l'ESS auprès des collectivités territoriales, dans les instances régionales, et au niveau national via ESS France. Elle œuvre également à la promotion de ce modèle entrepreneurial en sensibilisant différents publics, tels que les étudiants, les professionnels ou les porteurs de projets, afin de valoriser les principes de coopération et d'utilité sociale.

La CRESS assure une mission d'observation territoriale en collectant, analysant et diffusant des données économiques et sociales sur les entreprises de l'ESS, en lien avec ESS France et les autres CRESS. Elle accompagne aussi la montée en compétences des salariés et bénévoles grâce à une offre de services et de formations adaptées aux besoins des structures.

Enfin, elle soutient la création, le développement et la pérennisation des entreprises de l'ESS en accueillant les porteurs de projets, en coordonnant les réseaux d'accompagnement et en organisant des événements favorisant l'innovation sociale et l'entrepreneuriat durable.

²⁰ Avis sur le SRDEII 2022-2028 du CESER Auvergne-Rhône-Alpes de juin 2022.







Présentation sectorielle des acteurs de l'ESS

L'Economie Sociale et Solidaire est une économie composée de structures qui respectent des règles spécifiques. Les conditions devant être remplies par les structures de l'ESS sont les suivantes²¹ :

- Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices.
- Une gouvernance démocratique, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise.
- Une gestion où les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise.
- Une gestion où les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées.

L'ESS constitue une part significative de l'économie nationale et régionale (environ 10% du PIB). Elle se distingue par un mode d'entreprendre collectif ainsi que par un moyen de gouvernance démocratique (une personne, une voix). Au-delà de leur objet social propre, les entreprises de l'ESS poursuivent un objectif d'intérêt collectif et/ou d'utilité sociale, ce qui n'exclut pas un objectif de rentabilité, condition de leur compétitivité, de leur capacité à investir et innover et, finalement, de leur pérennité

L'Economie Sociale et Solidaire est composée de différents types de structures dont font partie les coopératives. La définition qui peut être donnée est la suivante : «Une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement²²». Les principes des coopératives à retenir sont les suivants²³ :

- Une adhésion volontaire
- Une gouvernance démocratique
- La participation économique de ses membres
- La formation desdits membres
- La coopération avec les autres coopératives

²¹ CRESS Auvergne-Rhône-Alpes Panorama « Ce que l'ESS apporte à la société » 2023.

²² Définition de l'Alliance coopérative internationale.

²³ Audition de Guy Babolat, délégué régional de l'Union des Employeurs de l'ESS et Administrateur régional de l'Union Régionale des SCOP.

Une règle importante qui régit l'organisation des coopératives est celle qui implique « une personne, une voix ». Cela permet à l'ensemble des membres de la coopérative d'avoir un poids égal lors de l'assemblée générale.

Au niveau économique, les excédents créés par les coopératives sont prioritairement mis en réserve afin d'assurer le développement de la structure et des membres.

Les entreprises peuvent s'associer et former une coopérative pour mutualiser leur gestion administrative ou leurs ressources humaines, leurs achats de matériaux et de matières premières.

Le secteur coopératif est très large et intervient dans de multiples domaines :

- **Coopération de crédit :** Il s'agit de coopératives financières (comme les caisses populaires ou les banques coopératives) qui offrent des services bancaires à leurs membres : prêts, épargne, etc. Leur objectif est de favoriser l'accès au crédit à des conditions équitables. Ce secteur se compose de trois grands groupes de banques coopératives : BPCE (Banque Populaire-Caisse d'Epargne), Crédit Agricole et Crédit Mutuel. Ils représentent en France plus de la moitié des dépôts des particuliers et environ 60% des financements aux entreprises.
- **Coopération agricole :** Ces coopératives regroupent des agriculteurs pour mutualiser des moyens de production, de transformation ou de commercialisation. Elles permettent de réduire les coûts, d'améliorer la qualité et de mieux négocier les prix. Les coopératives agricoles assurent 50% de la production agricole en France. Il faut noter que, 3 agriculteurs sur 4 sont adhérents à une coopérative c'est une école de la démocratie et de l'entraide.
- **Coopération de consommation :** Elle regroupe des consommateurs qui s'unissent pour acheter des produits ou services à des prix justes, souvent en supprimant les intermédiaires.
- **Coopération de commerce associé :** Ce sont des commerçants indépendants qui se regroupent pour mutualiser certains services (achats, marketing, logistique) tout en gardant leur autonomie. Exemple : les enseignes comme E.Leclerc ou Intermarché.

- **Coopération de logement :** Elle permet à des personnes de se regrouper pour construire, gérer ou acquérir des logements à des conditions avantageuses. Elle favorise l'accès à un logement abordable et durable.
- **Coopération maritime :** Elle regroupe des acteurs du secteur maritime (pêcheurs, transporteurs, etc.) pour gérer ensemble des activités liées à la mer : pêche, transport, transformation, vente. Elle vise à renforcer leur pouvoir économique et leur autonomie.
- **Les Scic :** Les Société Coopérative d'Intérêt Collectif. Il s'agit d'un nouveau statut coopératif créé en 2001. Ce sont des sociétés commerciales qui ont pour objet « la production de biens et de services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale ». Leur principale particularité réside dans le fait qu'elles autorisent et organisent un « multi-sociétariat » : salariés ou producteurs, bénéficiaires et collectivités territoriales.
- **Les Scop :** Les Sociétés Coopératives de Production et les Sociétés Coopératives et Participatives sont des sociétés commerciales (Sarl, SA ou SAS). Elles sont présentes dans les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Leur principale particularité réside dans le fait d'être majoritairement détenues par des salariés-associés (qui doivent détenir plus de 50% du capital et des droits de vote) et d'être soumises à des obligations de répartition de leur résultat (au moins 25% en participation, au moins 25% en réserves impartageables et au maximum 33% en dividendes). En moyenne, 60% des salariés des Scop en sont également actionnaires.

Les coopératives sont une grande source de dynamisme économique en France avec 22 410 entreprises coopératives qui représentent 1,3 millions de salariés qui génèrent 381 milliards d'euros de chiffres d'affaires. La somme des chiffres d'affaires des entreprises coopératives représente deux fois le secteur de l'industrie automobile²⁴.

Pour illustrer l'importance économique des coopératives en France, il convient de rappeler la contribution de certaines d'entre elles à l'économie. Treize enseignes coopératives sont dans le top 100 de la distribution en France avec E.Leclerc (1^{ère}), Super U (4^{ème}) et Hyper U (15^{ème}) pour ne citer qu'elles. Pour continuer les coopératives sont également présentes dans des secteurs divers comme l'immobilier et l'optique, avec ATOL et ORPI.

²⁴ Panorama des entreprises coopératives 2020 – COOP FR.

L'ancre territorial des coopératives est important. Celui-ci permet de dynamiser les territoires et de maintenir des activités dans certaines zones rurales. Sur les cent sièges sociaux des plus grandes entreprises coopératives, 73 sont implantés hors de la région parisienne²⁵. Ces chiffres contrastent avec ceux des grandes entreprises françaises et soulignent la volonté des coopératives de garder un ancrage territorial.



Chiffres 2022 sur les coopératives en France²⁶

Les coopératives en Auvergne-Rhône-Alpes

Les coopératives dynamisent le tissu économique régional en créant des emplois et en générant de l'activité²⁷:

- 2 948 établissements coopératifs employeurs
- 41 410 emplois
- $\frac{1}{4}$ des emplois de la région dans les domaines des activités financières et assurances

Les SCOP dans la région²⁸:

- 752 scop + 58 filiales
- 12 000 salariés
- 1,1 Md€ de chiffre

Le secteur mutualiste

Mouvement d'utilité sociale reposant sur un modèle d'entrepreneuriat démocratique et solidaire, au service de l'intérêt collectif et animé par des valeurs de démocratie, d'indépendance, de solidarité, d'égalité et de progrès, la Mutualité Française est un acteur historique de l'ESS.

Emanations des confréries, des corporations et du compagnonnage, les mutuelles sont des sociétés de personnes de droit privé à but non lucratif (constituées à l'origine sous la forme de sociétés de secours mutuels) qui apparaissent en France à la veille de la Révolution de 1789 et connaissent une réel essor au cours du 19^{ème} siècle.

Elles mènent, notamment au moyen des cotisations versées par leurs adhérents, et dans l'intérêt de ces derniers et de leurs ayants droit, une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide, dans les conditions prévues par leurs statuts, « afin de contribuer au développement culturel, moral, intellectuel et physique de leurs membres et à l'amélioration de leurs conditions de vie » (article L 111-1 du Code de la Mutualité).

Dans ce cadre, les mutuelles remboursent les dépenses de santé en complément de l'Assurance maladie (sans sélection des risques) et couvrent, sur le champ de la prévoyance, les risques plus lourds tels que l'invalidité, la dépendance ou le décès. Elles proposent une offre d'action sociale et des services de soins et d'accompagnement (centres de santé, centres d'optique et d'audition, crèches, Ehpad, etc.) et mettent en place des actions de prévention permettant de prévenir l'apparition ou le développement des problèmes de santé.

La Mutualité est constituée sous une forme pyramidale qui repose sur une représentation des mutualistes à tous les échelons décisionnels (assemblées générales, conseils d'administration, bureaux). A la base ce sont des adhérents personnes physiques, qui adhèrent à des mutuelles, qui elles même sont affiliées à des unions (techniques, territoriales, régionales, ...). A la tête du mouvement, la Fédération nationale de la Mutualité Française (Fnmf), composée de représentants de ses mutuelles et unions adhérentes, est chargée d'animer, de coordonner, de représenter et de défendre les intérêts du mouvement mutualiste auprès des pouvoirs publics et de l'ensemble des partenaires institutionnels et privés.

²⁵ Panorama des entreprises coopératives 2020 Coop FR.

²⁶ Source : Coop FR chiffre de 2022.

²⁷ INSEE Flores, 2021.

²⁸ Audition de Guy Babolat, délégué régional de l'Union des Employeurs de l'ESS et Administrateur régional de l'Union Régionale des SCOP.

Tous comme ceux des associations, les adhérents des mutuelles ne détiennent pas de droit de propriété sur le groupement auxquels ils adhèrent et notamment sur ses réserves financières (il ne s'agit pas de sociétaires).

Ce principe justifie notamment l'absence de versement de dividendes en cas d'excédents (ces excédents étant réinvestis dans les activités et le fonctionnement de chaque structure, en leur permettant de souscrire aux obligations prudentielles imposées par la réglementation) et la non-répartition de l'actif net subsistant entre les membres en cas de dissolution d'une mutuelle.

La loi de 2014 sur l'économie sociale et solidaire a marqué une avancée significative pour les mutuelles. Elle a notamment instauré la coassurance, qui leur permet de s'associer pour répondre à des appels d'offres, et les certificats mutualistes, offrant aux adhérents la possibilité d'investir dans leur mutuelle afin d'accroître les fonds propres, et de satisfaire les exigences de solvabilité.

Il est important de distinguer les « mutuelles » des « mutuelles d'assurance ». Les sociétés d'assurance mutuelle ou mutuelles d'assurance, sont des sociétés civiles à but non lucratif, qui livrent des prestations dans les domaines de l'assurance de biens et de personnes. Elles sont régies par le Code des assurances. Elles sont gouvernées par des sociétaires qui sont également des assurés et n'ont, de ce fait, aucun actionnaire à rémunérer.

Le secteur mutualiste en Auvergne-Rhône-Alpes

En région, les mutuelles sont représentées par l'Association des Assureurs Mutualistes et l'Union Régionale de la Mutualité Française (FNMF). Le poids du secteur mutuel (mutuelles et mutuelles d'assurance) dans la région est le suivant :

- 1 031 établissements mutualistes employeurs²⁹
- 20 923 emplois³⁰
- ¼ des salariés travaillant dans le secteur de l'action sociale appartiennent à une mutuelle³¹

La Mutualité Française en Auvergne-Rhône-Alpes :

- 160 mutuelles et unions mutualistes régies par le code de la mutualité :
- 2 millions d'adhérents pour 4 millions de personnes protégées

- 500 établissements et services de soins et d'accompagnement (secteurs sanitaire, social, médico-social)
- 13 000 collaborateurs

Le secteur associatif

À l'heure où les défis sociaux, environnementaux et économiques se multiplient, le secteur associatif incarne une autre manière d'agir et de construire le vivre-ensemble. Porté par des valeurs de solidarité, de coopération et d'intérêt général, il mobilise des millions de bénévoles, de salariés et de citoyens autour de projets concrets qui répondent aux besoins du territoire. Bien plus qu'un acteur complémentaire de l'économie traditionnelle, le monde associatif est un laboratoire d'initiatives, un catalyseur d'innovation sociale et un pilier de la démocratie participative. En France le secteur associatif est très important avec entre 1,4 et 1,5 million d'associations en activité en 2022³².

La loi de 1901 définit une association comme étant une « convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices³³ ». Cette définition illustre encore une fois les principes qui sont ceux de l'ESS comme, la coopération, la solidarité et la non-recherche des bénéfices.

Le secteur associatif se distingue par la grande diversité des domaines qu'il couvre : culture, sport, social, sanitaire, médico-social, éducation populaire, écologie, tourisme... Cette pluralité d'activités reflète l'engagement de la société civile dans des causes variées et essentielles. En France, un Français sur deux est membre d'une association³⁴, ce qui témoigne de l'ampleur de l'implication citoyenne.

Au-delà de leur rôle opérationnel, les associations créent du lien social, transmettent des valeurs et renforcent la cohésion des territoires. Une partie de ces associations jouent souvent un rôle complémentaire à celui des services publics, notamment dans les zones rurales, où elles contribuent à préserver et à améliorer la structure sociale locale. Grâce à leur ancrage territorial fort, elles répondent de manière concrète aux besoins des habitants et participent activement au développement local. Cela est illustré par le fait que 9 Français sur 10 considèrent les associations comme des acteurs importants de la vie locale et du dynamisme du territoire³⁵.

²⁹ et ³⁰INSEE FLORES 2021.

³¹ INSEE FLORES 2018.

³² Recherche et solidarité - La France associative en mouvement – 20^{ème} édition.

³³ Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

³⁴ Audition de Cécile Bazin, déléguée générale de Recherche et Solidarité.

³⁵ Étude Ifop – Le Mouvement associatif : les associations comptent parmi les principaux acteurs du bien-être des français sur les territoires.

Les associations contribuent également grandement au dynamisme économique du pays. Les salariés des associations sont 1 900 000 au niveau national, soit 8,9% des salariés du secteur privé³⁶. Trop souvent perçues comme des structures ne produisant pas de valeur économique, les associations jouent pourtant un rôle essentiel dans la création de richesses. Elles génèrent des emplois durables, offrent des services de proximité souvent indispensables, et participent activement à l'animation et au développement des territoires. Leur action renforce la cohésion sociale tout en stimulant l'activité économique locale, notamment dans des secteurs tels que la santé, l'éducation, le sport, la culture ou encore l'environnement.



La dynamique associative en Auvergne-Rhône-Alpes³⁷

Dans la région l'évolution des créations d'associations est légèrement inférieure à la moyenne nationale avec 8850 créations en 2023-2024. Au niveau de la répartition des créations d'associations, Auvergne-Rhône-Alpes connaît plus de création que la moyenne nationale dans le domaine du sport et de « l'amicale et entraide ». La question du nombre d'associations dans la région est délicate à traiter et se base sur des estimations :

- Entre 180 000 et 190 000 associations dont 20190 sont employeuses.
- On compte entre 1,6 à 1,7 millions de bénévoles dont 660 000 à 700 000 interviennent chaque semaine.
- 48,1% ont moins de trois salariés et 1 003 ont plus de 50 salariés
- 241 600 salariés (9,2% du secteur privé)
- 5,9 milliards d'euros de masse salariale³⁸.

Les autres structures : fondations et entreprises commerciales

► Les Fondations

Les fondations font partie des structures de l'Economie Sociale et Solidaire. Celles-ci peuvent être définies de la manière suivante : "La fondation est l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif »³⁹. Les fondations sont des structures qu'on peut nommer comme philanthropiques. Des mécènes, principalement des particuliers, des entreprises ou des universités, choisissent d'allouer des ressources à la fondation afin de réaliser une œuvre d'intérêt général. Les moyens mis en œuvre par les mécènes peuvent être financiers, fonciers, des biens ou des droits⁴⁰.

Les fonds et fondations sont définis selon quatre statuts généralistes :

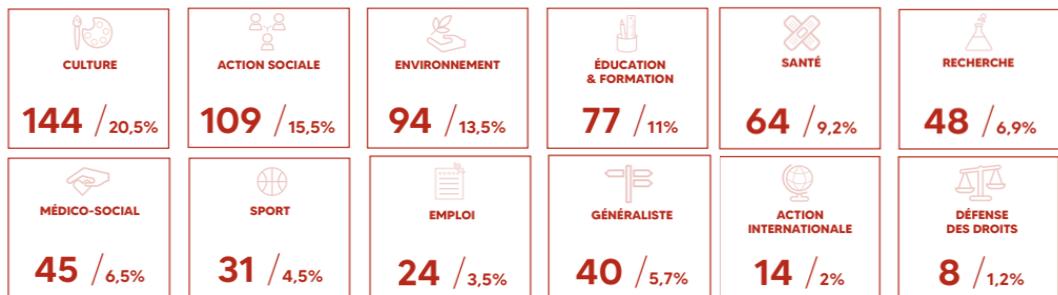
- Fondation reconnue d'utilité publique
- Fondation d'entreprise
- Fondation abritée
- Fonds de dotation

Et quatre statuts sectoriels :

- Fondation de coopération scientifique
- Fondation universitaire
- Fondation partenariale
- Fondation hospitalière

Il faut également noter qu'une structure à vocation non-lucrative peut entreprendre une activité lucrative si cette dernière est sectorisée et que l'action non lucrative reste majoritaire.

Nombre de fondations et fonds de dotation par champs d'intervention et % correspondant rapporté au total des fonds et fondations en région



Source : CFF

³⁶ Audition de Cécile Bazin, déléguée générale de Recherche et Solidarité.

³⁷ Audition de Cécile Bazin, déléguée générale de Recherche et Solidarité.

³⁸ Source : URSSAF Caisse nationale et MSA données 2023.

³⁹ Article 18 de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987.

⁴⁰ Centre Français des Fonds et Fondations.



Panorama des fonds et fondations en Auvergne-Rhône-Alpes⁴¹

La région Auvergne-Rhône-Alpes se situe à la deuxième place des Régions françaises en nombre de fondations et de fonds de dotation (20% sont engagés dans le secteur culturel).

- 698 fonds et fondations dans la région avec 10% des fondations et fonds de dotation en France.
- Le Rhône concentre les structures avec 331 fondations et fonds.
- Le statut juridique majoritaire est celui du ou des les fonds de dotation avec 505 structures.
- Les trois principaux secteurs sont la culture (20,5%), l'action sociale (15,5%) et l'environnement (13,5%).
- 341 fondations employeuses avec 12 060 emplois (4% de l'ESS régionale)⁴²

Depuis plus d'une décennie, un collectif informel réunissant des fondations et des fonds de dotation s'est progressivement structuré autour d'une volonté commune : mieux se connaître. Grâce aux rencontres organisées au fil des années et à une démarche d'ouverture inclusive, ce club régional rassemble aujourd'hui près de 200 membres. Il regroupe des salariés et des bénévoles issus d'organismes très variés, tant par leur taille que par leur secteur d'activité.

D Les entreprises commerciales

La loi de 2014 sur l'Economie Sociale et Solidaire a permis d'agrandir le champ d'action de l'ESS aux entreprises qui le souhaitent. En effet, ces dernières peuvent opter pour le modèle social et solidaire en remplaçant certaines conditions⁴³ dans leur statut afin qu'elles soient reconnues par le Tribunal de commerce :

- Un objectif autre que le seul partage des bénéfices, en plaçant l'humain au centre.
- Une gouvernance démocratique
- Des profits encadrés qui doivent servir au maintien et au développement de l'activité.

De plus, ces structures peuvent obtenir l'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale), qui leur ouvre l'accès à des financements et à des dispositifs d'accompagnement spécifiques. Les investisseurs qui soutiennent des entreprises agréées ESUS peuvent bénéficier de réductions d'impôts. Cet agrément permet également aux structures d'accéder à des produits d'épargne solidaire pour se financer et facilite leur participation aux marchés publics dans le cadre du dispositif SPASER. (Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables).

Les sociétés commerciales de l'ESS en Auvergne-Rhône-Alpes⁴⁴:

703 sociétés commerciales de l'ESS

⁴¹ Infographie 2023 des fonds et fondations régionale en Auvergne-Rhône-Alpes (CFF).

⁴² INSEE, Flores 2021.

⁴³ Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique.

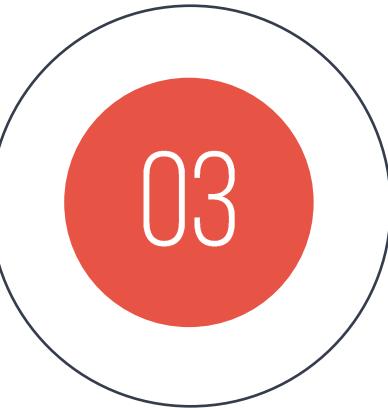
⁴⁴ Greffes des tribunaux de commerce 2024.

Le poids économique de l'ESS en Auvergne-Rhône-Alpes

► Constat général

La Chambre Régionale de l'ESS Auvergne-Rhône-Alpes a publié les chiffres sur la place de l'Economie Sociale et Solidaire dans la région. L'ESS en Auvergne-Rhône-Alpes c'est⁴⁵ :

- **Un moteur de l'économie avec 27 151 établissements employeurs.**
- **Un pourvoyeur d'emplois important pour le dynamisme économique avec 337 024 emplois.**
- **Un créateur de cohésion sociale avec 2,2 millions de bénévoles.**
- **Un promoteur d'inclusion et d'égalité entre les sexes avec 68% des emplois occupés par des femmes.**
- **Une part importante du secteur privé avec 1 emploi sur 7 du secteur privé.**
- **Une part importante de l'économie avec 1 emploi sur 9 de l'ensemble de l'économie régionale.**



L'ESS, un moteur de dynamisme économique et un facteur de lien social

L'Économie Sociale et Solidaire occupe une place à part entière dans l'économie régionale, et son poids significatif en est une illustration concrète. Son ancrage dans de multiples secteurs, et dans l'ensemble du territoire régional, contribue à créer du lien social.

⁴⁵ Chiffres INSEE FLORES 2021.

27 151
établissements
employeurs⁽¹⁾

337 024
emplois⁽¹⁾

2,2 millions
de participations
bénévoles⁽²⁾



68%
occupés par
des femmes⁽¹⁾

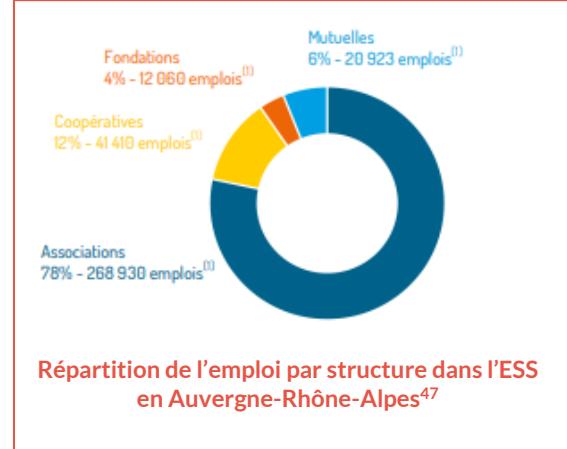
1 emploi/7
dans le secteur
privé⁽¹⁾

1 emploi/9
dans l'ensemble
de l'économie⁽¹⁾

L'ESS en Auvergne-Rhône-Alpes⁴⁶

L'économie sociale et solidaire incarne également une grande diversité tant dans les statuts des structures qui la composent que dans les thématiques qui sont les siennes. Certaines typologies de structures sont plus représentées que d'autres au niveau régional.

- Les associations sont 22 831 employant 268 930 personnes (78% de l'ESS en Auvergne-Rhône-Alpes).
- Les coopératives employeuses sont 2 948 pour 12% des emplois régionaux de l'ESS, soit 41 410 emplois.
- Les mutuelles ont 1 031 établissements employeurs avec 20 923 emplois qui représentent 6% de l'économie sociale et solidaire en Auvergne-Rhône-Alpes.
- Les fondations sont 341 à employer du personnel sur la région soit 4% de l'ESS en Auvergne-Rhône-Alpes.



Cette vue d'ensemble de l'Economie Sociale et Solidaire dans la région Auvergne-Rhône-Alpes permet de mettre en lumière la fonction motrice que représente l'ESS pour le développement économique régional. Cette économie participe à la création d'emplois, à la mise à disposition de biens et services à la population ainsi qu'à la production de richesses indispensables au dynamisme économique de la région.



L'ESS représente 8,1 milliards d'euros qui correspondent à 9% des rémunérations brutes en région. C'est également 10% des établissements de l'économie régionale et 14% de l'emploi privé.

À titre de comparaison, c'est moins que le secteur industriel qui a 500 000 emplois dans la région. Mais l'Economie Sociale et Solidaire occupe une place deux fois plus importante que le secteur du BTP⁴⁸.

⁴⁶ CRESS Auvergne-Rhône-Alpes – Rapport d'activité 2024.

⁴⁷ CRESS Auvergne-Rhône-Alpes – Rapport d'activité 2024.

⁴⁸ CRESS Auvergne-Rhône-Alpes, contribution de l'ESS aux schémas régionaux 2022-2028.

D L'ESS une partie intégrante de l'économie

Souvent perçue comme une économie en marge d'une économie traditionnelle, l'ESS est considérée par beaucoup comme un modèle ne générant que très peu de richesses et de dynamisme économique et se limitant à des fonctions réparatrices. Plus de 6 français sur 10 déclarent⁴⁹ ne pas savoir ce qu'est l'Economie Sociale et Solidaire. Il est donc essentiel de montrer que cette économie fait partie intégrante de l'économie, bien que ses modes de gouvernance et ses objectifs soient différents.

L'ESS et l'économie sont étroitement interconnectées, car elles produisent toutes deux de l'activité économique. Chacune dépend de l'autre pour fonctionner efficacement et maintenir une dynamique globale.

L'Economie Sociale et Solidaire est présente dans de multiples secteurs en Auvergne-Rhône-Alpes⁵⁰ :

L'accompagnement à la population : L'ESS est présente dans l'accompagnement des citoyens de la région. Les structures interviennent dans l'aide aux publics vulnérables, l'accompagnement aux personnes âgées, la petite enfance et l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Souvent, l'économie sociale et solidaire est complémentaire des acteurs du privé et du public, qui sont moins présents ou absents dans ce secteur sur l'ensemble du territoire. Cela contribue à créer ou entretenir du lien social et économique essentiel pour le territoire.



Les chiffres de l'ESS dans l'action sociale en Auvergne-Rhône-Alpes⁵¹

- L'ESS emploie plus de 120 000 salariés dans l'action sociale avec 4 535 établissements qui relèvent de ce modèle économique.
- 20 238 salariés dans l'aide à domicile et 60% des établissements privés de l'aide à domicile relèvent de l'ESS.
- Près de 700 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) avec 6 375 emplois (EAJE) soit 52% des salariés dans ce secteur dans la région.

La santé : L'ESS est un pilier de la branche sanitaire dans la région, que ce soit dans les hôpitaux, les services de soin à domicile ou les mutuelles. Encore une fois, l'économie sociale et solidaire se préoccupe de pouvoir délivrer un service de qualité, même dans les zones les plus reculées. Le modèle économique de l'ESS est donc un acteur majeur de la lutte contre les inégalités territoriales en matière de santé. Le secteur mutualiste appartient également à l'ESS. Celui-ci fournit des services de complémentaire santé et d'assurance de biens et de personnes. Les mutuelles agissent aussi dans le secteur de la santé avec des actions de prévention et en gérant certains établissements.



Les chiffres de l'ESS dans la santé en Auvergne-Rhône-Alpes

- 652 établissements sanitaires relèvent de l'ESS avec 24 623 emplois dans le secteur⁵².
- 1 031 établissements mutualistes⁵³.
- 4 452 470 personnes protégées par une mutuelle⁵⁴.

L'économie : L'ESS est présente dans de multiples domaines du secteur économique. Elle joue un rôle dans le financement de l'économie. Les banques coopératives sont des financeurs privilégiés de l'ESS. Elles proposent des outils de financement classique et des produits d'épargne solidaire pour donner du sens à l'argent qui est placé. Les banques coopératives sont également présentes dans l'économie « traditionnelle » avec une part de marché conséquente sur les dépôts en France de 62,3% et sur les prêts de 60,5%. Ces banques sont également un dynamiseur des territoires, même les plus ruraux. Elle crée du lien économique avec leurs réseaux de caisses coopératives régionales et locales. Avec la structure de la coopérative, l'ESS permet le développement d'entreprises dans de multiples secteurs de l'économie. Les entreprises de l'ESS sont également très ancrées dans les territoires. Il existe de nombreux accélérateurs ou d'incubateurs d'entrepreneuriat social qui soutiennent le développement d'activités.

⁴⁹ Les français et l'économie sociale et solidaire, enquête de Viavoice pour le groupe VYV.

⁵⁰ CRESS Auvergne-Rhône-Alpes Panorama « Ce que l'ESS apporte à la société » 2023.

⁵¹ INSEE FLORES 2018.

⁵² INSEE FLORES 2018.

⁵³ INSEE FLORES 2018.

⁵⁴ Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes annuaire 2020.

L'ESS est aussi un acteur de l'industrie. Le système productif doit s'adapter aux bouleversements actuels en matière d'environnement et d'économie. Les structures de l'ESS sont dans diverses activités dans le secteur industriel, métallurgie, plasturgie, électronique, transformation du bois et du papier, chimie, sous forme de coopératives et d'associations professionnelles. Ces modes d'entreprendre permettent une participation des travailleurs à la gouvernance de l'entreprise et à la définition de leur outil de production. Avec des modèles d'entreprendre différents, l'ESS permet de maintenir de la production et des emplois dans les territoires. Dans le secteur industriel l'ESS est donc un véritable acteur qui innove, et crée du lien social et économique sur l'ensemble du territoire.



Les chiffres de l'ESS dans le secteur économique en Auvergne-Rhône-Alpes

- 80% des entreprises financées par France Active passent le cap des 3 ans⁵⁵.
- 18 107 emplois du soutien aux entreprises relèvent de l'ESS⁵⁶.
- 700 entreprises de l'ESS étaient accompagnées chaque année par le DLA au profit de 16 000 emplois⁵⁷.
- 316 industries dont 54% d'associations⁵⁸.
- 70 SCOP et SCIC dans l'industrie dont 94 dans l'alimentation et l'agriculture⁵⁹.
- Un meilleur taux de pérennité pour les SCOP et les SCIC avec 74% contre 61% pour l'ensemble des entreprises⁶⁰.

L'agriculture et l'alimentation durable: Dans la région il existe des disparités dans l'accès à une alimentation saine et abordable. Dans les systèmes de production on assiste également à une tendance de remplacement de l'agriculture paysanne par des grandes exploitations agricoles, à la production plus intensive. Cela crée des problèmes comme l'artificialisation des sols ou la destruction de l'écosystème. Avec les coopératives, l'ESS permet de structurer le système de production alimentaire en France. Les coopératives agricoles mutualisent leurs moyens de production, et les coopératives de commerçants et de consommateurs permettent de disposer d'un poids dans la vente et le commerce. Des

associations permettent également de diffuser une agriculture durable et inclusive. En effet, il existe des dispositifs d'insertion socio-professionnelle dans le secteur, des mouvements citoyens qui prônent l'agriculture biologique et des associations qui distribuent des aliments bios aux populations les plus précaires.



Les chiffres de l'ESS dans l'agriculture en Auvergne-Rhône-Alpes

- 3 agriculteurs sur 4 sont adhérents d'une coopérative qui représentent 70% de la production agricole nationale⁶¹.

Le numérique : Un des grands enjeux de notre époque est le numérique et l'ensemble des défis qui y sont associés. L'ESS est présente dans la diffusion d'outils numériques alternatifs : des coopératives de plateformes, l'édition de logiciels libres (framasoft) et des places de marchés solidaires (recyclivre). Cela permet de proposer une offre différente et plus proche du consommateur, tout en répondant aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux actuels. L'ESS défend l'inclusivité numérique en permettant l'accès aux populations des territoires ruraux ou non initiées, à travers différents dispositifs. Enfin, le modèle économique prône une utilisation plus durable du numérique et du matériel qui y est lié (réparation, réemploi).



Les chiffres de l'ESS dans le numérique en Auvergne-Rhône-Alpes

- 77 361 tonnes de déchets d'équipements électroniques et électriques ont été collectées dans la région⁶².
- 1 250 000 livres d'occasion vendus sur la plateforme Recyclivre et 4 millions de visites par mois sur le site FramaSoft⁶³.

⁵⁵ Rapport d'activité France Active Auvergne-Rhône-Alpes 2018.

⁵⁶ INSEE FLORES 2018.

⁵⁷ Bilan du DLA en Auvergne-Rhône-Alpes, BGE Auvergne, 2022.

⁵⁸ Répertoire SIRENE février 2022.

⁵⁹ Annuaire Les Scop de l'industrie.

⁶⁰ CGSCOP, rapport d'activité 2017-2021 et URSCOP AURA, rapport d'activité 2021.

⁶¹ Avis du CESE – Permettre à tous de bénéficier d'une alimentation de qualité en quantité suffisante, 2025.

⁶² <https://www.eclaira.org/static/h/la-filiere-des-equipement-electriques-et-electroniques-eee.html>.

⁶³ Recyclivre infographie bilan 2020.

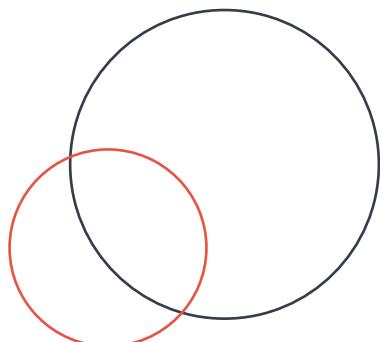
La formation et l'accompagnement à l'emploi : La formation est essentielle pour garantir un dynamisme économique et social pour la région. L'ESS agit dans ce secteur par la formation continue des professionnels. Le modèle économique permet également de répondre à la problématique du chômage avec les Structures d'Insertion par l'Activité Economique qui forment les personnes éloignées de l'emploi. Cela permet de créer des débouchés dans des services utiles aux territoires comme : le service à la personne, l'entretien d'espaces verts, la revalorisation et le tri, et le bâtiment. Ces actions sont donc bénéfiques à double titre pour la société, en créant des emplois et en renforçant le tissu social.



Les chiffres de l'ESS dans la formation en Auvergne-Rhône-Alpes

375 établissements de formation continue dépendent de l'ESS qui emploie 3 143 personnes (1 emploi sur 3 du secteur)⁶⁴.

- En 2019-2020 16 800 personnes en formation initiale et continue dans les maisons familiales rurales⁶⁵.
- 5 573 salariés dans les SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique) en 2020⁶⁶.



Les mobilités : Les transports sont un des piliers de la politique régionale. L'émission de gaz à effet de serre est un défi auquel les pouvoirs publics, et plus largement la société doivent répondre. Dans la région, le transport est le principal émetteur. Ces derniers créent également des inégalités sur le territoire. Les ménages habitant dans les territoires ruraux doivent souvent prendre leur voiture pour accéder à des services de base, ce qui accroît leurs dépenses. L'ESS promeut une mobilité plus durable et inclusive, en réponse aux enjeux sociaux et environnementaux. Cela passe par le développement du covoiturage, de l'accès aux transports pour les personnes en situation de handicap et les transports verts.



Les chiffres de l'ESS les mobilités en Auvergne-Rhône-Alpes

- 88 ateliers de réparation de vélos issus de l'ESS sur toute la région.
- Des milliers d'utilisateurs de réseaux de covoiturage coopératifs

L'habitat : L'ESS est présent dans la filière de l'habitat. Ce secteur génère un grand nombre de déchets et présente un enjeu de consommation énergétique important. Les modèles de l'ESS comme, les coopératives d'artisans, les réseaux associatifs et les SCOP du bâtiment sont des acteurs essentiels dans les métiers de la construction. Ils permettent de créer des habitats qui consomment plus faiblement en fonction des besoins des territoires. Des associations accompagnent aussi les ménages pour lutter contre la précarité énergétique. L'ESS permet également l'inclusion à travers l'habitat grâce aux coopératives HLM et à l'habitat coopératif et participatif.



Les chiffres de l'ESS dans l'habitat en Auvergne-Rhône-Alpes

- 95 établissements et 1089 emplois de l'ESS dans la construction⁶⁷.
- 1,2 million de personnes logées dans des HLM⁶⁸.
- 47 coopératives dans le BTP⁶⁹.
- 1 296 ménages accompagnés dans l'amélioration de leurs conditions d'habitat⁷⁰.

⁶⁴ INSEE FLORES 2018.

⁶⁵ Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales Auvergne-Rhône-Alpes.

⁶⁶ Fédération des entreprises d'insertions Auvergne-Rhône-Alpes, chiffres clés 2019.

⁶⁷ Estimation régionale d'après les chiffres de l'INSEE FLORES 2018.

⁶⁸ AURA HLM, rapport d'activité 2021.

⁶⁹ Annuaire Fédération SCOP BTP.

⁷⁰ Rapport d'activité Compagnons Bâtisseurs 2021 Auvergne et Rhône-Alpes.

L'accès au sport et à la culture : La pratique du sport et de la culture fait partie intégrante de la vie des citoyens d'Auvergne-Rhône-Alpes et contribue activement au dynamisme du territoire. Pour une large part, ces activités sont rendues accessibles grâce aux structures de l'économie sociale et solidaire, notamment les associations. Ces dernières jouent un rôle essentiel en facilitant la pratique, l'apprentissage, la prévention, et en favorisant l'inclusivité. Le sport et la culture véhiculent des valeurs communes à celles de l'ESS, telles que la solidarité, le partage et l'inclusion. La pratique d'une activité contribue à créer du lien social et économique, y compris dans les territoires les plus reculés, en intégrant toutes les personnes, quel que soit leur âge ou leur situation. À travers les associations sportives et culturelles, l'ESS participe ainsi à la dynamisation des territoires, où les clubs sportifs maintiennent une activité locale et renforcent la cohésion sociale. Au niveau culturel, l'ESS permet de palier les inégalités de revenus, de capital humain et d'équipement qui limitent l'accès à la culture. En effet, les associations culturelles permettent de diffuser leurs services, sans prendre en compte les barrières liées au revenu, à la catégorie sociale ou bien la zone de résidence.



Les chiffres de l'ESS dans le sport et la culture en Auvergne-Rhône-Alpes

- 12 154 emplois de l'ESS dans le sport (69% des emplois du secteur)⁷¹.
- 2 047 609 licences accordées dans la région⁷².
- 16 601 associations culturelles dont 3 748 employeuses⁷³.
- 3 913 emplois de l'ESS dans les arts et spectacles en région⁷⁴.
- 4/5 des établissements employeurs des arts et spectacles font partie de l'ESS⁷⁵.

La transition environnementale : L'Économie Sociale et Solidaire joue un rôle majeur dans la transition écologique. Pour répondre aux enjeux environnementaux, elle promeut des modes de consommation alternatifs, notamment à travers le réemploi d'objets, afin de limiter la surproduction et la génération de déchets. Les structures de l'ESS ont contribué à la mise en place de réseaux de collecte, de remise en état et de revente.

⁷¹ Estimation régionale d'après les chiffres de l'INSEE FLORES 2018.

⁷² SRDS AURA Repère et chiffres clés 2018.

⁷³ Répertoire SIRENE AuRA février 2022.

⁷⁴ INSEE FLORES 2018.

⁷⁵ INSEE FLORES 2018.

⁷⁶ CARTECO au 26 novembre 2025.

⁷⁷ Audition de Bruno DELATTRE, président de RESAMUT.

Ce secteur favorise également l'inclusion sociale en facilitant l'insertion professionnelle. Ainsi, l'ESS diffuse une économie plus verte et circulaire. Sur le plan économique, le réemploi génère davantage d'emplois que le recyclage ou l'incinération. À ce titre, l'ESS peut contribuer à la lutte contre le chômage. Le réemploi est aussi un levier essentiel pour les territoires, en favorisant la coopération entre entreprises, citoyens et collectivités. Dans sa volonté de soutenir une économie plus durable, l'ESS participe activement au développement des énergies renouvelables. Dans la région, des coopératives et des associations citoyennes collaborent avec les parties prenantes pour mettre en œuvre des systèmes de production d'énergie renouvelable : centrales photovoltaïques, projets éoliens, chaufferies bois, méthanisation ou encore hydroélectricité. Au-delà de son rôle dans la transition écologique, l'ESS contribue à renforcer la résilience énergétique des territoires, qu'ils soient ruraux ou urbains.



Les chiffres de l'ESS dans la transition environnementale en Auvergne-Rhône-Alpes

- 529 structures de l'ESS dans la transition environnementale⁷⁶.

La forte implantation de l'ESS dans des domaines variés contribue largement au dynamisme régional, en maintenant des services de proximité et en créant de l'emploi. Les chiffres évoqués précédemment témoignent du poids économique significatif de l'ESS dans la région.

Contrairement à une idée reçue, l'ESS ne constitue pas un secteur à part de l'économie. Trop souvent réduite à sa seule dimension sociale, l'ESS repose pourtant sur des modèles économiques viables, qui doivent intégrer une logique de performance pour assurer leur pérennité.

Pour illustrer cette réalité, prenons l'exemple du Médipôle Mutualiste Lyon-Villeurbanne, une structure de l'ESS qui emploie 1 500 salariés et dont le chiffre d'affaires est 14 fois supérieur à celui d'une PME moyenne⁷⁷. Son fonctionnement administratif est similaire à celui d'une entreprise « classique » : il vise l'équilibre financier pour garantir la continuité de ses activités. Ce qui le distingue, c'est que ses excédents sont réinvestis directement dans le développement des services rendus au territoire, renforçant ainsi son impact social.

Les modèles d'entrepreneuriat portés par l'ESS sont souvent plus durables que ceux de l'économie traditionnelle. En Auvergne-Rhône-Alpes, le taux de pérennité à 5 ans des SCOP et SCIC atteint 74 %, contre 61 % pour l'ensemble des entreprises⁷⁸. Cela démontre la robustesse et la résilience des structures de l'ESS.

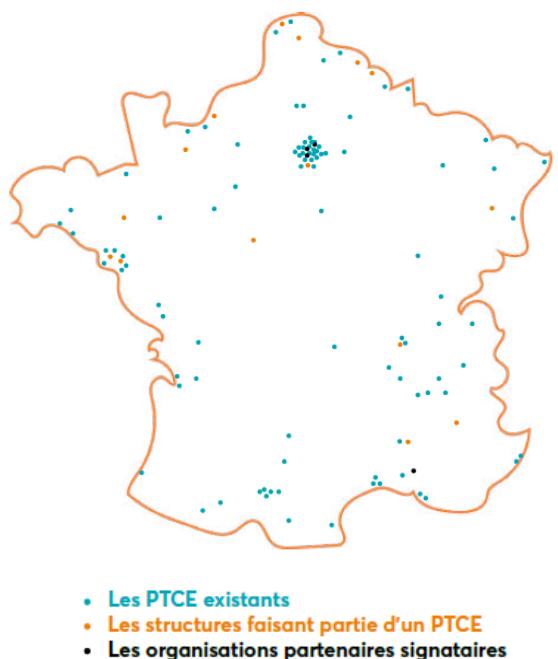
► L'accompagnement des structures de l'ESS

Les collectivités financent et accompagnent l'ESS dans son développement. Différents dispositifs existent.

Créé en 2002 par l'État et la Caisse des Dépôts, le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) permet aux structures employeuses de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) d'être accompagnées dans le développement, la création ou la pérennisation de leur activité. Grâce à leurs financements, les Régions soutiennent et accompagnent des structures telles que les associations. Le DLA est également porté, entre autres, par la CRESS et les mouvements associatifs régionaux. Ce dispositif offre aux structures de l'ESS un accompagnement essentiel pour consolider et développer leurs activités. À travers ses actions, le DLA contribue au dynamisme économique et social des territoires. Selon un bilan réalisé par BGE Auvergne⁷⁹, le DLA accompagne chaque année environ 700 entreprises de l'ESS, représentant près de 16 000 emplois. Ces chiffres illustrent l'importance de ce dispositif pour l'économie régionale. Cependant, le DLA n'est actuellement plus financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui privilégie désormais les financements directs aux structures créant directement de la richesse.

Un autre type d'accompagnement existant pour l'ESS sont les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE). Ces derniers réunissent sur un territoire donné, des entreprises, des réseaux et des initiatives tous en lien avec l'économie sociale et solidaire. Les PTCE sont ancrés dans les territoires, ils permettent de maintenir ou recréer des emplois et des filières dans des espaces sinistrés économiquement et socialement. Ils ne se définissent pas par l'activité d'une seule structure, mais par la convergence d'intérêts et de projets communs, développés pour répondre à des besoins spécifiques du territoire. Ces pôles illustrent le rôle essentiel que joue l'ESS dans le dynamisme économique et également dans le développement du tissu social, en incluant les territoires ruraux. Les PTCE réunissent une grande diversité d'acteurs : associations, collectivités, coopératives, SAS, SCOP, SCIC et SARL entre autres.

Carte de l'ensemble des PTCE en France métropolitaine⁸⁰



Une économie inclusive créatrice de lien social et économique pour les territoires

L'ESS est un modèle qui promeut l'inclusivité et qui participe largement à dynamiser le territoire. Grâce aux projets portés par ses structures, l'ESS a également vocation à créer du lien social et économique. L'Économie Sociale et Solidaire fonctionne grâce à de nombreux bénévoles qui rendent possibles les activités mises en place. Cet engagement citoyen crée de la cohésion sociale dans la région. La notion d'inclusivité prend tout son sens car, l'ESS rend des services essentiels à la population, dans des zones moins déservies par le secteur public et le lucratif.

⁷⁸ CGSCOP, Rapport d'activité 2017-2021, 2022 ; URSCOP AURA, Rapport d'activité 2021, 2022.

⁷⁹ Réseau national d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises.

⁸⁰ Le Labo de l'ESS.

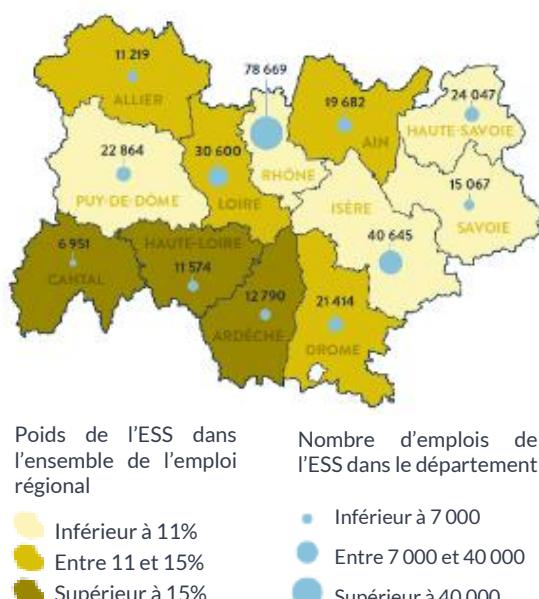
► Une omniprésence de l'ESS dans notre vie quotidienne et dans les territoires

Les coopératives, associations et entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire contribuent activement à la création d'emplois et au développement économique des territoires, en proposant des services et en produisant des biens. Dans les zones rurales, cette dynamique permet à la population de bénéficier d'opportunités professionnelles et d'une offre d'activités à proximité de leur domicile. En effet, les structures de l'ESS emploient de nombreuses personnes dans les territoires et garantissent l'accès à des services, même loin des pôles urbains. Les structures de l'ESS participent au développement des différentes zones de la région en réinvestissant leurs excédents. Contrairement aux entreprises classiques, celles de l'ESS ont l'obligation de réinjecter leurs bénéfices dans le développement de leur projet. Ce fonctionnement favorise la création de liens économiques durables et instaure un cercle vertueux pour les territoires ruraux. À long terme, l'ESS peut ainsi générer un développement économique significatif, en renforçant la cohésion sociale et la résilience locale. Cette notion d'inclusivité de l'ensemble des territoires est essentielle dans le modèle de l'ESS.

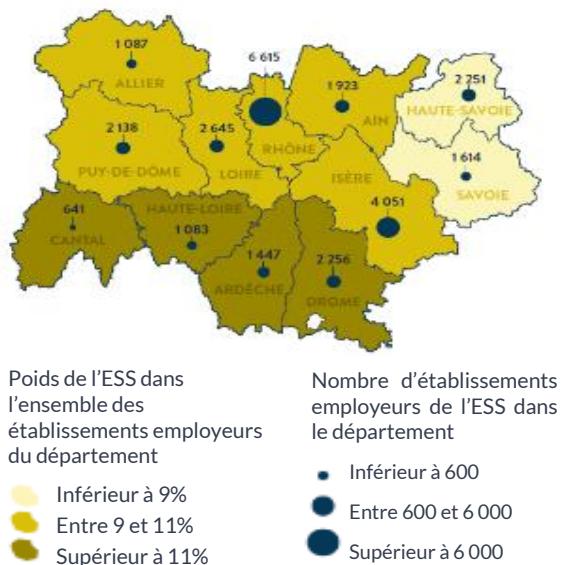
Le constat est que les emplois et les établissements de l'ESS sont plus nombreux dans les métropoles et les départements plus urbains comme le Rhône. En revanche, le fait important qu'il faut relever est que les territoires ruraux concentrent plus d'actions de l'ESS, si on rapporte les chiffres à la population active : le poids de l'ESS dans l'ensemble de l'emploi dans le Cantal, la Haute Loire et l'Ardèche est supérieur à 15% contre moins de 11% pour le Rhône. Le constat est le même pour la part d'établissements de l'ESS : le Cantal, la Haute Loire, l'Ardèche et la Drome ont une part d'établissements de l'ESS supérieure à 11% sur l'ensemble des employeurs contre moins de 9% pour le Rhône. Ces chiffres sont une parfaite illustration du rôle que joue l'ESS pour inclure les territoires les plus ruraux dans l'économie régionale, en y développant des projets et des services. En étant au plus près de ces territoires ruraux, l'ESS prend en compte les besoins réels des populations dans ces zones.

Les cartes illustrent que l'ESS joue un rôle essentiel dans la revitalisation des zones rurales en mettant en mouvement un véritable cercle vertueux. En développant des services de proximité et en soutenant l'activité économique, elle renforce le lien social et contribue à la cohésion du territoire. Grâce à elle, des services indispensables comme la poste, les écoles ou les petits commerces peuvent être maintenus et continuer à répondre aux besoins des habitants. De plus, les structures de l'ESS dynamisent l'économie locale en s'approvisionnant directement auprès des entreprises du territoire.

Nombre et part de l'emploi ESS dans l'ensemble de l'emploi, par département⁸¹



Nombre et part des établissements employeurs ESS sur l'ensemble des établissements employeurs, par département⁸¹



⁸¹ CRESS Auvergne-Rhône-Alpes Panorama « Ce que l'ESS apporte à la société » 2023.

| Département | Densité de la population (nombre d'habitants au km ² en 2022) ⁸² |
|--------------|---|
| Cantal | 25,2 |
| Allier | 45,6 |
| Haute-Loire | 45,8 |
| Ardèche | 60,3 |
| Savoie | 73,9 |
| Drôme | 79,9 |
| Puy-De-Dôme | 83,4 |
| Ain | 116,5 |
| Loire | 161,5 |
| Isère | 173,8 |
| Haute-Savoie | 193,6 |
| Rhône | 587,2 |

Densité de la population en Auvergne-Rhône-Alpes

► L'ESS : une économie de proximité répondant aux besoins du territoire

Du point de vue du développement du tissu social, les associations jouent un rôle essentiel dans le bien-vivre au sein des territoires. Elles assurent le maintien de services indispensables, notamment dans les zones rurales, en particulier dans les secteurs sanitaire et médico-social. Elles contribuent également à la cohésion sociale à travers des activités culturelles et sportives.

Les associations dynamisent les territoires, y compris ceux éloignés des grandes métropoles, en étant présentes dans de nombreuses sphères de la vie quotidienne. Leur répartition en région, selon leur secteur d'activité, est la suivante⁸³ :

- **Culture : 22,8 %**
- **Sport : 20,4 %**
- **Loisirs : 11,9 %**
- **Amicales / entraide : 12,8 %**
- **Éducation et formation : 5,2 %**
- **Économie : 4,2 %**
- **Santé : 4,5 %**
- **Environnement : 4,6 %**
- **Autres : 7,8 %**

Agissant au plus près des citoyens, les associations sont en mesure d'identifier les besoins réels de la population et d'y répondre concrètement. Cette proximité explique l'attachement des Français à ces structures. Selon une étude⁸⁴, « *9 Français sur 10 considèrent les associations comme des acteurs importants de la vie locale et du dynamisme des territoires, ce qui est particulièrement vrai pour les habitants des communes rurales et des villes isolées* ». Ces éléments démontrent que l'ESS, à travers les associations, est un acteur incontournable de la vie quotidienne et du développement territorial.

Sans les structures de l'ESS dans les zones rurales, les usagers seraient contraints de se déplacer pour accéder aux services de base. Dans ces zones, l'ESS joue un rôle fondamental : elle crée de l'emploi, favorise la formation, renforce la cohésion sociale et garantit une offre de services de proximité. La notion de délégation de service public est souvent évoquée pour qualifier les services rendus par les structures de l'ESS, bien que ce statut ne soit pas officiellement reconnu par les autorités publiques.

⁸² Insee, RP2016 et RP2022 exploitations principales en géographie au 01/01/2025.

⁸³ Audition de Cécile BAZIN, déléguée générale de Recherche et Solidarité.

⁸⁴ Etude IFOP – Le Mouvement Associatif : les associations comptent parmi les principaux acteurs du bien-être des Français sur les territoires.

► **Mode de gouvernance et structures innovants**

L'Economie Sociale et Solidaire permet d'entreprendre de manière innovante. La gouvernance démocratique, la recherche de l'utilité sociale et l'encadrement des profits sont des originalités qui démarquent les structures de l'ESS de l'économie classique.

Les modes d'entreprendre de l'ESS donnent beaucoup de flexibilité aux porteurs de projets. Ces derniers peuvent choisir la structure la plus appropriée pour lancer leur activité. En s'appuyant sur la solidarité et la notion de collectif, les acteurs qui font le choix de créer une structure dans l'ESS bénéficient de nombreux avantages. Que ce soit en termes de mutualisation des moyens, d'avantages fiscaux, de liberté d'entreprendre ou bien d'engagement bénévole, les avantages liés à l'ESS sont nombreux.

Le secteur coopératif met en lumière cette liberté dans les modes d'entreprendre. Différents statuts juridiques existent selon les besoins des porteurs de projet, pour lancer leur activité.



L'ESS une économie innovante et résiliente face à des défis

L'ESS permet de répondre de façon innovante aux enjeux sociaux actuels. Ses modes de gouvernance alternatifs lui permettent d'être présente sur de nombreuses transitions, sur l'ensemble du territoire. Cependant, l'ESS fait face à de nombreux défis.

Les Scop ou Société coopérative et participative, sont des entreprises dont les salariés sont les associés majoritaires. Dans les Scop la gouvernance est démocratique. Les salariés doivent détenir au minimum 51% du capital social et 65% des droits de vote. Les statuts juridiques peuvent être choisis selon les besoins de l'activité : SA, SARL ou SAS⁸⁵. Le dirigeant de la Scop est élu par les salariés associés. Les salariés, s'ils ne sont pas encore associés, sont voués à le devenir. Enfin, le profit est partagé de façon équitable afin de garantir une part pour tous les salariés, les associés et les réserves de l'entreprise.

Les SCIC ou Société coopérative d'intérêt collectif associent des personnes physiques ou morales autour d'un projet commun alliant efficacité économique, développement local et utilité sociale⁸⁶. Ces structures produisent des biens et services d'intérêt collectif qui ont un caractère d'utilité sociale. Comme pour les Scop, les SCIC peuvent prendre la forme d'une SA, SAS ou SARL. Au moins 57,5% du résultat d'une SCIC doit être affecté aux réserves impartageables. Cette part est déduite de l'impôt sur les sociétés. Pour être créée, une SCIC doit réunir des salariés, des bénéficiaires et un troisième type d'associé qui peut être divers (collectivités, entreprises privées, financeurs, associations). Les structures publiques peuvent posséder au maximum 50% du capital en devenant associés.

Les CAE ou Coopérative d'Activité et d'Emploi, permettent à une entreprise ou à un collectif d'exercer une activité entrepreneuriale pérenne dans son ou ses champs d'expertise⁸⁷. Ce mode d'entreprendre permet de mutualiser des moyens financiers et humains pour se concentrer sur son activité. Les CAE bénéficient d'un accompagnement sur l'entrepreneuriat, l'administratif ou la comptabilité, pendant l'ensemble de leur parcours et en fonction de la croissance de la structure. Ce type de fonctionnement permet une grande liberté d'entreprendre. En termes de rémunération, il y a une part fixe et une part proportionnelle à l'activité. Chaque membre de la CAE contribue financièrement pour permettre le fonctionnement de la structure et l'accompagnement des membres. Cette contribution est soumise à un vote. La région Auvergne-Rhône-Alpes comptabilisait 33 CAE en 2024⁸⁸.

Bénévolat

Le bénévolat peut être défini comme : *un engagement libre, sans rémunération au service d'un projet d'intérêt général*⁸⁹.

Le recours au bénévolat constitue l'une des grandes particularités de certaines structures de l'Économie Sociale et Solidaire, notamment les associations. Avant d'aborder le rôle que joue le bénévolat dans l'offre de services et dans la création de cohésion sociale sur les territoires, il est essentiel de rappeler l'importance de cette forme de solidarité dans l'économie.

À l'échelle régionale, on estime entre 1,6 et 1,7 million le nombre de bénévoles associatifs, dont 660 000 à 700 000⁹⁰ s'investissent de manière régulière. Cet engagement citoyen est indispensable au bon fonctionnement des associations, leur permettant d'offrir des services de qualité à la population. Le bénévolat contribue également à la création d'un tissu social solide. En favorisant les rencontres autour d'activités ou de services — qu'il s'agisse de sport, de culture, de tourisme ou encore de domaines sanitaires et médico-sociaux — l'engagement bénévole participe activement au dynamisme économique et social de la région.

Pour les collectivités, soutenir les associations représente un investissement à fort effet de levier : ainsi, 1 000 € de financement peuvent générer plus de 2 000 € de valeur économique ou sociale⁹¹. Il convient donc de considérer les financements associatifs non pas comme des « subventions », mais comme la contrepartie de véritables prestations rendues au public.

Certaines études⁹² permettent d'observer l'évolution du bénévolat ces dernières années. Près d'un Français sur quatre (24 %) est bénévole dans une association. On note une évolution des profils : les 15-34 ans sont désormais les plus engagés (26 %), devant les 65 ans et plus (23 %). Entre 2010 et 2023, l'engagement des jeunes a progressé de 10 %, tandis que celui des seniors a reculé de 14 %, en partie à cause de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Par ailleurs, de nombreux seniors privilient désormais le temps passé en famille au détriment de leur engagement bénévole. Ces données remettent en question l'idée reçue selon laquelle les jeunes seraient peu impliqués.

⁸⁵ Confédération générale des Scop et SCIC.

⁸⁶ Confédération générale des Scop et SCIC.

⁸⁷ Fédération des CAE.

⁸⁸ Audition de Sébastien ENAULT, membre de la CAE Cabestan.

⁸⁹ <https://www.associations.gouv.fr/le-benevolat-cest-quoi>.

⁹⁰ Le mouvement associatif - Les chiffres 2023 sur les associations en Auvergne-Rhône-Alpes.

⁹¹ Audition de Cécile BAZIN déléguée générale de Recherche et Solidarité et Pascal DREYER président du CA de Recherche et Solidarité.

⁹² Enquêtes France Bénévolat / IFOP avec l'appui de Recherches & Solidarités et le soutien du Crédit Mutuel pour la période 2010-2022. Enquêtes IFOP 2023 - 2024 - 2025 pour Recherches & Solidarités.

L'inclusion est également un aspect fondamental du bénévolat : 85 % des bénévoles déclarent s'engager pour être utiles et agir pour les autres. Les services rendus renforcent ainsi la solidarité au sein des communautés. En effet, le bénévolat permet à la fois de rendre des services nécessaires aux populations et également de créer de la cohésion sociale, en permettant les rencontres.

Cependant, une tendance préoccupante se dessine : le bénévolat devient de plus en plus ponctuel. En 2010, 13 % des bénévoles s'engageaient de manière hebdomadaire, contre seulement 9 % en 2024. Cette évolution vers un engagement plus occasionnel peut fragiliser le fonctionnement des associations.

Pour encourager et développer l'engagement bénévole, plusieurs défis restent à relever : la fracture associative, la reconnaissance et la valorisation du bénévolat, le manque de moyens des structures, ainsi que la prise de responsabilité des bénévoles.

La fracture associative désigne le fait que les personnes les plus diplômées s'engagent davantage dans le bénévolat que les moins diplômées. Par exemple, en 2024, 33 % des personnes ayant un niveau supérieur à bac+2 étaient bénévoles, contre seulement 14 % parmi les personnes sans diplôme, titulaires du CEP ou du BEPC⁹³. Selon Cécile BAZIN, déléguée générale de Recherche et solidarités, les classes sociales les plus favorisées sont donc davantage représentées dans l'engagement bénévole.

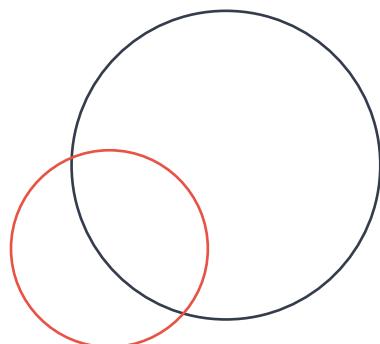
L'ESS, en tant que vecteur de diffusion de valeurs et d'inclusivité, a un rôle à jouer pour réduire cette fracture associative. Elle doit encourager l'engagement des personnes moins diplômées dans les associations.

Cependant, les bénévoles ne peuvent pas intervenir sur toutes les activités. Dans les secteurs sanitaire et médico-social, certaines tâches requièrent une formation spécifique. Dans ce cas, le bénévolat est surtout utile pour des activités de soutien ou complémentaires, comme les promenades avec les personnes âgées, par exemple.

Pour les structures de l'ESS qui emploient à la fois des bénévoles et des salariés, l'équilibre peut être délicat à trouver. Un salarié peut se sentir mal à l'aise de travailler avec un bénévole non formé. Un bénévole peut percevoir une diminution de sa place décisionnelle face à la hiérarchisation induite par les salariés. Cela peut contribuer à la baisse de l'incitation à s'engager dans le bénévolat. Il est donc essentiel de bien définir les missions de chacun.

Le bénévolat soulève également la question de la frontière avec le travail « gratuit ». En effet, certaines structures de l'ESS peuvent être tentées de confier à des bénévoles des missions qui pourraient être réalisées par des salariés. Il est donc crucial de clarifier les tâches confiées aux bénévoles afin d'éviter toute dérive.

Afin de permettre cette visibilité du bénévolat à l'ensemble de la population, peu importe les caractéristiques, la question de la valorisation de l'engagement est importante. Il faut permettre aux bénévoles et aux structures impliquant du bénévolat de pouvoir valoriser cela.



⁹³ Enquêtes France Bénévolat / IFOP avec l'appui de Recherches & Solidarités et le soutien du Crédit Mutuel pour la période 2010-2022. Enquêtes IFOP 2023 – 2024 – 2025 pour Recherches & Solidarités.

Une économie résiliente, présente sur les enjeux sociétaux

► L'ESS dans les grandes transitions

L'Économie Sociale et Solidaire est un modèle économique profondément ancré dans les grands enjeux de transition. Portée par une vocation d'utilité sociale, elle s'engage activement dans des domaines cruciaux tels que la transition environnementale et énergétique, la transition démographique, ou encore la transition numérique.

Grâce à ses valeurs de solidarité, de coopération et de gouvernance démocratique, l'ESS propose des réponses innovantes et inclusives aux défis contemporains. Elle agit au plus près des territoires, en mobilisant les citoyens et les parties prenantes autour de projets porteurs de sens et durables.

Pour répondre à ses enjeux, l'ESS peut s'appuyer sur les jeunes qui souhaitent donner du sens à leur travail. En effet, 7 jeunes sur 10 déclarent rechercher du sens dans leur travail⁹⁴.

Il est important de rappeler que les inégalités sociales et environnementales sont liées. Les personnes en situation de précarité économique sont à la fois les plus exposées aux risques écologiques, tout en étant celles qui contribuent le moins à notre empreinte carbone collective et qui ont le moins de poids dans les décisions prises. L'ESS a son rôle à jouer pour trouver des solutions justes à ces enjeux.

L'Économie Sociale et Solidaire développe de nombreuses activités en lien direct avec les grandes transitions actuelles. Elle intervient notamment dans le réemploi et l'économie circulaire, l'agriculture et l'alimentation durables, l'habitat inclusif, les énergies renouvelables, les mobilités douces, ainsi que dans l'inclusion numérique.

Dans le domaine du numérique, l'émergence de l'intelligence artificielle représente un nouveau défi que l'Économie Sociale et Solidaire doit pleinement intégrer à sa réflexion stratégique. Consciente de ces enjeux, l'Union des Employeurs de l'Économie Sociale et Solidaire (UDES) a organisé « la mise en scène du procès de l'intelligence artificielle⁹⁵ », un événement symbolique qui a permis de susciter une réflexion collective sur le rôle que l'IA peut jouer au sein de l'ESS.

L'IA offre en effet des opportunités intéressantes, notamment pour automatiser certaines tâches administratives chronophages, fréquentes dans de nombreux secteurs de l'ESS. Cela permettrait aux professionnels de se recentrer sur leur cœur de métier : l'accompagnement humain et la relation avec les bénéficiaires.

Dans le domaine de la prévention, l'utilisation de l'IA d'une manière éthique pourrait être utile aux mutuelles⁹⁶. Cela permettrait de traiter des données plus rapidement et de mieux cibler les populations lors des campagnes de prévention.

Cependant, l'intégration de l'IA doit impérativement s'inscrire dans une démarche éthique, en cohérence avec les principes de gouvernance démocratique et de respect des droits fondamentaux qui fondent l'ESS.

► L'ESS un pilier du secteur sanitaire et médico-social

Le secteur du sanitaire et médico-social est un des plus importants de l'ESS en Auvergne-Rhône-Alpes. Selon le Baromètre Emploi Formation de 2022, la Région représente 11% des effectifs nationaux du secteur de l'OPCO Santé. En termes d'impact, le secteur accompagne plus de 3 millions de personnes chaque année. Le secteur Sanitaire Social et Médico Social privé à but non lucratif réunit à lui seul 125 319 salariés⁹⁷. Concernant les activités qui concentrent le plus d'emplois, l'accompagnement des personnes âgées et des adultes handicapés représentent à eux trois plus de 57 000 emplois en Auvergne-Rhône-Alpes. Le secteur du sanitaire et du médico-social dans l'ESS doit répondre à de nombreux défis.

- La pénibilité du travail et les conditions dégradées dans lesquelles évoluent les professionnels du secteur de la branche BASSMS sont un réel frein. En 2021, près de 4 millions de jours d'absence ont été recensés en Auvergne-Rhône-Alpes, dont 74% causés par un arrêt maladie. En outre, ce secteur est marqué par une forte féminisation (77%) et un important recours aux temps partuels.
- L'attractivité du secteur est également un frein pour assurer plus d'efficacité. Les mauvaises conditions de travail et le faible salaire n'attirent pas les jeunes et génèrent des départs. En Auvergne-Rhône-Alpes, il existe 35 000 postes vacants en 2023 contre

⁹⁴ ESS France, Observatoire National de l'ESS (ONESS), 2021.

⁹⁵ <https://www.udes.fr/intelligence-artificielle-alliee-ou-menace-pour-metiers-de-less>.

⁹⁶ Audition de Bruno DELATTRE, président de Resamut.

⁹⁷ Baromètre Emploi Formation 2022 – Observatoire de l'OPCO Santé.

⁹⁸ Baromètre Emploi Formation 2022 – Observatoire de l'OPCO Santé.

30 000 en 2021⁹⁹. Ces chiffres illustrent la dégradation du secteur. Il faut également noter qu'en Auvergne-Rhône-Alpes, 64%¹⁰⁰ des établissements déclarent avoir des difficultés de recrutement.

- La difficulté pour se loger à proximité des structures qui emploient est un nouveau facteur d'aggravation qui amplifie les difficultés de recrutement et le défaut d'attractivité du secteur.
- Le recours à l'intérim pour pallier au manque de main d'oeuvre fait peser des grandes contraintes pour les structures qui emploient. D'une part sur la continuité des soins et d'autre part sur l'impact financier de ces recrutements.

Considérées comme ne créant pas de valeurs, du fait que les associations d'action sociale, médico-sociale et sanitaire sont financées par des fonds publics, elles sont pourtant des acteurs économiques essentiels au déploiement de politiques publiques destinées directement aux populations comme aux territoires. Il doit donc être considéré en région AURA, que ces associations sont en fait des prestataires de services aux populations du territoire ; prestations que les pouvoirs publics achètent à ses opérateurs privés à but non lucratif. À ce titre certaines d'entre elles sont reconnues au titre de l'utilité sociale et de l'intérêt général.

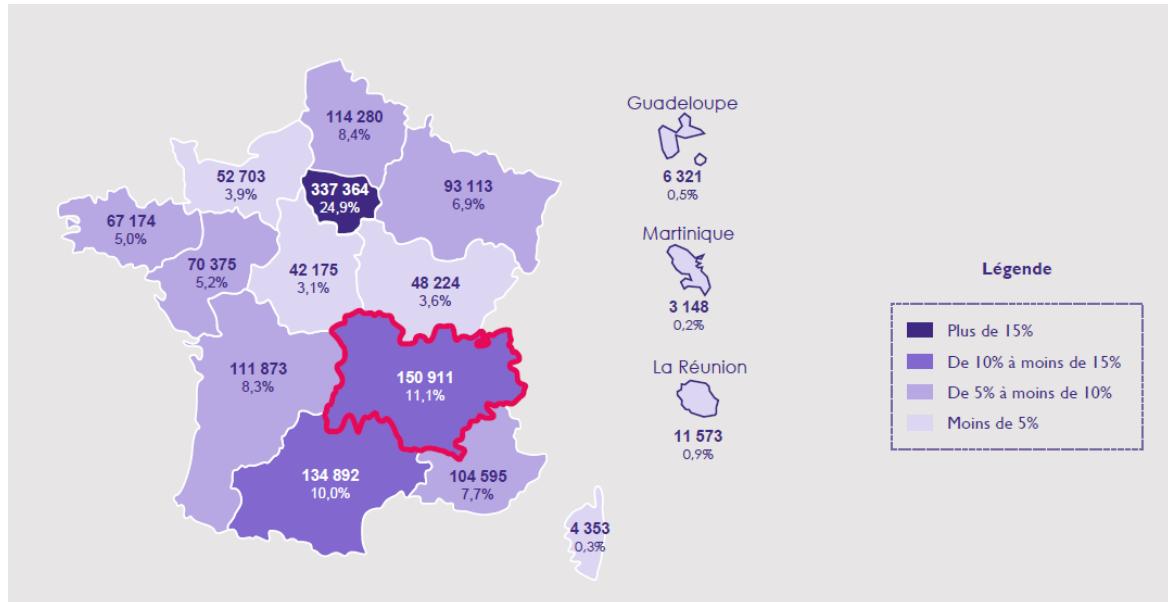
Les bonnes pratiques des structures de l'ESS

Les structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) font preuve d'une grande capacité d'adaptation pour relever leurs défis.

L'Entente Saint-Genoise illustre cette dynamique. Chaque association membre dispose de son propre bureau, mais elles ont choisi de mutualiser leurs moyens en créant une entente commune. Cette organisation leur permet de bénéficier de ressources supplémentaires, notamment deux salariés financés par la mairie, qui assurent certaines tâches administratives.

Les Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE) sont également un exemple de bonnes pratiques pour s'adapter aux contraintes du secteur. **Cabestan**, présentée par Sébastien Enault (entrepreneur salarié et directeur général), regroupe des entrepreneurs salariés associés (contrat CESA, défini par la loi de 2014) dans le domaine du bâtiment. Cette mutualisation favorise la coopération et la pérennité des activités.

Répartition des effectifs de l'opco santé par région¹⁰¹



⁹⁹ Baromètre AXESS 2023 et Opco Santé.

¹⁰⁰ Audition de Responsable de développement du syndicat santé sociaux 63/42, CFDT Santé sociaux 63/43.

¹⁰¹ Baromètre Emploi Formation 2022 – Observatoire de l'OPCO Santé.

► L'UGC du Code de la mutualité : un mode original de synergie avec les associations

L'Union de groupements de coopération (UGC), introduit par le Code de la mutualité, est un dispositif original qui facilite la coopération entre acteurs de l'économie sociale et solidaire autour d'une utilité sociale commune. Elle ne remplace pas les structures existantes mais offre un cadre sécurisé et souple selon les projets, pour mutualiser des moyens et construire des projets collectifs, tout en respectant l'autonomie des membres.

Contrairement aux simples conventions, l'UGC dispose d'une personnalité morale dédiée à la coopération tout en évitant les lourdeurs d'une intégration institutionnelle. Elle garantit une gouvernance adaptable, une reconnaissance claire des engagements et une organisation durable. Sa spécificité réside dans la gouvernance partagée entre mutuelles et associations, fondée sur la concertation, la représentation équilibrée et l'orientation stratégique guidée par l'objet social commun. Les associations apportent leur expertise de terrain, tandis que les mutuelles offrent leur capacité de mutualisation et leur solidité financière.

Sur le plan opérationnel, l'UGC favorise des synergies concrètes : mutualisation de moyens humains et techniques, développement de services innovants, coordination d'actions sociales ou de santé, et réponses collectives à des besoins territoriaux. Elle dépasse ainsi la logique de partenariats ponctuels pour instaurer une coopération structurée et durable.

Face aux défis actuels de l'ESS – complexité des besoins sociaux, pression économique, exigences de gouvernance – l'UGC renforce la capacité d'action des acteurs sans diluer leurs valeurs. Elle incarne une gouvernance coopérative fondée sur la complémentarité et la coresponsabilité.

Cependant, sa réussite suppose une vigilance : clarification des rôles, équilibre réel dans la gouvernance et articulation avec les instances propres à chaque organisation. Bien conçue, l'UGC devient un levier de consolidation et d'innovation démocratique, illustrant une coopération juridiquement organisée et stratégiquement opérante.

Des défis restent à relever

► Financement et accompagnement

Le financement et l'accompagnement des entreprises de l'ESS est un enjeu important si l'on souhaite développer le modèle.

Pour rendre pérennes leurs entreprises, les acteurs de l'économie sociale et solidaire doivent constituer des réserves, afin de pouvoir faire face aux éventuels imprévus. Se pose alors la question des fonds propres. Ces derniers permettent le financement des projets et du cycle d'exploitation, et de faire face aux besoins en fonds de roulement¹⁰². Comme l'expose la Cour des comptes¹⁰³ le cadre législatif pourrait être amélioré pour faciliter la constitution de fonds propres par les structures de l'ESS : « Le refus de Bpifrance de comptabiliser les titres participatifs comme des fonds propres est préjudiciable pour de nombreuses coopératives pour lesquelles ces titres représentent le levier le plus efficace pour attirer des financeurs privés et publics ».

Le financement des structures de l'ESS est important pour soutenir les projets, et pour permettre un effet de levier qui profiterait à l'ensemble de l'économie régionale. L'attractivité de l'ESS dépend grandement des financements qu'elle reçoit. En effet, en prenant l'exemple du secteur sanitaire et médico-social, plus de financements permettraient, d'une part, une meilleure prise en charge, et d'autre part, d'offrir des meilleures rémunérations aux salariés. Sur le moyen terme, un investissement dans la formation pourrait attirer des personnels jeunes dans la branche.

La région Auvergne-Rhône-Alpes a un grand rôle à jouer dans le soutien aux structures de l'ESS. Au-delà d'apporter des financements, elle peut accompagner les entreprises dans leur développement. Les subventions versées par les pouvoirs publics permettent à l'ESS de développer des projets, mais elles ne peuvent pas répondre à des besoins plus techniques qui nécessitent un accompagnement. Que ce soit sur une thématique administrative, comptable ou technique, l'accompagnement apporte un soutien primordial pour le développement des projets des entreprises. Bien qu'il ne soit plus financé par la région Auvergne-Rhône-Alpes, le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) est un exemple de dispositif utile au monde de l'ESS, au-delà des financements. Il permet de répondre aux besoins concrets des structures employeuses, en les soutenant dans divers domaines tout au long de leur croissance.

¹⁰² <https://www.caisse-epargne.fr/associations-ess/financer-projets/renforcer-fonds-propres/>

¹⁰³ Cour des comptes – Les soutiens publics à l'économie sociale et solidaire (Rapport public thématique 2025).

Les auditions menées par le groupe de travail ont mis en lumière la question de la complexité administrative. Dans le secteur sanitaire, Adeline CHEVRIER¹⁰⁴ a décrit une réalité où la surcharge administrative éloigne les professionnels de leurs missions auprès des bénéficiaires, au profit de tâches purement administratives. Cette situation entraîne une perte de sens pour les acteurs de l'ESS et réduit l'efficacité des services rendus, en mobilisant un temps considérable. L'impact de cette complexification est préjudiciable à la fois pour les professionnels de l'ESS et pour les populations, qui bénéficient alors de services moins intenses.

Les auditions de la préfecture¹⁰⁵, représentant l'État en région, et du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes¹⁰⁶ ont confirmé la nécessité de simplifier les processus administratifs.

Il est important de rappeler certaines des obligations de la Région en matière de politique publique sur l'ESS.

Conférence régionale ESS (art. 8, loi 2014) : organisée par l'État et les Régions au moins tous les deux ans pour favoriser le dialogue territorial.

Intégration dans le SRDEII (loi NOTRe, 2015) : obligation pour les Régions d'inclure un volet ESS dans leur Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation, en consultant les acteurs de l'ESS présents sur le territoire.

Cette méconnaissance contribue à entretenir une vision réductrice de l'ESS, souvent perçue comme un simple outil de réparation sociale.

Il est pourtant essentiel de montrer que ce modèle économique va bien au-delà : il participe activement à la création d'emplois, au renforcement du lien social et au dynamisme économique des territoires.

Pour changer de regard et renforcer son impact, plusieurs leviers stratégiques doivent être mobilisés par les acteurs de l'ESS et les pouvoirs publics qui les soutiennent : la communication et la formation.

La communication est un outil clé pour mettre en lumière les spécificités, les innovations et les réussites de l'ESS. Elle permettrait de valoriser les projets exemplaires et de démontrer concrètement leur contribution à l'économie et à la société.

Lors de son audition, Bruno Delattre Président de Resamut, a souligné l'importance de savoir communiquer sur les succès de l'ESS. Il a notamment cité l'exemple du Médipôle Mutualiste, qui accueille un grand nombre de patients en affichant de bons résultats économiques. Ce type d'initiative mérite d'être davantage mis en avant.

La région a un rôle à jouer dans cette dynamique de promotion. Il s'agit d'illustrer les impacts concrets de l'ESS sur le développement régional et sur la réponse aux grands enjeux sociétaux. Par exemple, le mois de novembre est chaque année consacré à l'ESS en tant que « mois de l'ESS ». Cela est un exemple des outils qui existent pour valoriser l'ESS auprès du grand public. Certaines initiatives pourraient être intéressantes à mettre en place, comme un prix du bénévolat ouvert à l'ensemble des structures de l'ESS, porté par la Région.

Au-delà de la communication, la présence de l'ESS dans les parcours éducatifs est cruciale. L'intégration de ses principes et de ses pratiques dans les programmes scolaires et universitaires permettrait de diffuser sa connaissance auprès du grand public et de susciter des vocations.

Cela contribuerait également à renforcer l'attractivité du secteur pour les professionnels en quête de sens et d'engagement. Le développement de l'ESS passe nécessairement par sa reconnaissance dans les formations, et la région Auvergne-Rhône-Alpes dispose des moyens pour impulser cette dynamique.



« Ça ne tient plus ! » le secteur associatif se mobilise¹⁰⁷ :

Le samedi 11 octobre, le monde associatif s'est mobilisé pour dénoncer la baisse des subventions qu'il reçoit. Les associations sont « en danger » et le manque de financement va entraîner des répercussions sur l'offre de service et sur les emplois.

► Visibilité

L'Économie Sociale et Solidaire souffre encore d'un déficit de visibilité auprès de la population française. En effet, seuls 9 % des Français identifient précisément les champs couverts par l'ESS, et 31 % seulement, déclarent savoir ce qu'elle représente¹⁰⁸.

¹⁰⁴ Responsable de développement du syndicat santé sociaux 63/42, CFDT Santé sociaux 63/43.

¹⁰⁵ Cheffe du service économique de l'État en région (DREETS AURA) et Chargée de mission Économie et Innovation de la Préfète de Région (SGAR).

¹⁰⁶ Première Vice-présidente déléguée à l'économie, à la relocation, à la préférence régionale et au numérique, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

¹⁰⁷ Le Dauphiné – Article du 12 octobre 2025 « « ça ne tient plus » : le monde associatif inquiet pour sa survie ».

¹⁰⁸ Les français et l'économie sociale et solidaire, enquête de Viavoice pour le groupe VYV.



Les préconisations du CESER

Présentation des préconisations

- Organiser la Conférence Régionale de l'ESS
- Favoriser la coopération au niveau local
- Faciliter l'accès des structures de l'ESS à la commande publique
- Mettre en place une politique régionale ambitieuse pour le secteur du Soin et du prendre soin "care"
- Créer un dispositif de veille et d'appui aux structures de l'ESS
- Déployer un parcours ciblant les primo-bénévoles pour l'insertion des jeunes et des demandeurs d'emplois



Les préconisations du CESER

Préconisation 1 :

Organiser la Conférence Régionale de l'ESS

La co-organisation par la Région et l'État de la conférence régionale de l'Économie Sociale et Solidaire, au moins tous les deux ans, constitue une obligation prévue par l'article 8 de la loi de 2014 relative à l'ESS. Après s'être tenue pour la dernière fois en octobre 2023, cette conférence devait avoir lieu au plus tard en 2025, sous la responsabilité de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Faute d'organisation à ce jour, le CESER recommande que cette conférence soit programmée en 2026. En s'inspirant des travaux du CESER, elle pourrait contribuer à l'élaboration d'une véritable stratégie régionale de développement de l'ESS en y intégrant notamment la thématique de la coopération intra-ESS et en dehors.

Préconisation 2 :

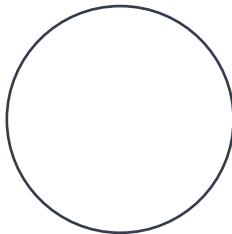
Favoriser la coopération au niveau local

Afin de réduire le cloisonnement qui persiste encore, le CESER recommande de favoriser la création d'espaces de coopération entre les entreprises de l'ESS et les autres acteurs économiques régionaux. Il est en effet plus simple et plus pertinent d'organiser cette coopération à l'échelle territoriale, l'ESS ayant pour vocation d'être au plus proche des territoires. Il apparaît donc naturel de s'appuyer sur les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE), dont c'est précisément la vocation.

Préconisation 3 :

Faciliter l'accès des structures de l'ESS à la commande publique

A l'instar de l'ensemble des PME, il est essentiel de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique. Le CESER préconise donc de faciliter l'accès des structures de l'ESS à l'achat public. Cela pourrait se faire notamment en activant le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) qui détermine les objectifs de politique d'achat de biens et de services comportant des éléments à caractère social, énergétique et environnemental et contribue à la promotion d'une économie circulaire. Cette initiative permettrait d'une part de montrer que les structures de l'ESS font pleinement partie de l'économie, et d'autre part de permettre leur financement par un autre biais.



Préconisation 4 :

Mettre en place une politique régionale ambitieuse pour le secteur du Soin et du prendre soin “care”

Le champ de l'aide aux personnes, sanitaire, social ou médico-social, qu'il relève de la mutualité ou du secteur associatif, traverse des difficultés majeures marquées en particulier par une crise de l'attractivité des métiers concernés. Le CESER préconise que les formations aux métiers du « care » fassent l'objet d'une politique régionale ambitieuse, dans le cadre d'un schéma régional renouvelé, d'un soutien à l'apprentissage et d'une rationalisation des opérateurs de formation. En effet, ce secteur en tension offre des emplois durables, notamment dans les territoires ruraux, permet le maintien de services publics et favorise le commerce de proximité.

Préconisation 5 :

Créer un dispositif de veille et d'appui aux structures de l'ESS

En constatant l'ampleur des difficultés rencontrées par les structures de l'ESS, et notamment les associations, le CESER préconise la mise en place d'un dispositif de veille et d'appui aux entreprises de ce secteur. Ce dispositif, géré par l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, pourrait consister en un accompagnement individuel mais aussi en un accompagnement des restructurations nécessaires. Les compétences « expérimentales » du Tribunal des Affaires Economiques (ex-Tribunal de Commerce) seraient à prendre en compte.

Préconisation 6 :

Déployer un parcours ciblant les primo-bénévoles pour l'insertion des jeunes et des demandeurs d'emplois

Le groupe de travail a souligné l'importance du bénévolat pour la vitalité des associations et, plus largement, pour le maintien du lien social. Dans cette perspective, le CESER recommande de mettre en place des parcours spécifiques à destination des « primo-bénévoles ». L'objectif est de capitaliser sur l'engagement citoyen comme un moyen de construction personnelle et d'inclusion professionnelle.



Conclusion

L'Économie Sociale et Solidaire constitue un pilier essentiel de la dynamique économique et sociale régionale, notamment dans de nombreux secteurs où les services publics et les acteurs lucratifs sont moins présents. Grâce à sa capacité d'innovation, l'ESS répond efficacement aux enjeux sociaux, en s'appuyant sur son fort ancrage territorial et sur sa capacité à mobiliser des bénévoles dans certains secteurs, pour écouter et intégrer les besoins locaux.

Cependant, l'ESS souffre encore d'un manque de structuration dans la coopération entre ses différents acteurs. Au-delà des soutiens indispensables des instances nationales ou régionales, le développement de l'ESS en région repose également sur la capacité de ses composantes – associations, mutuelles et coopératives – à mieux coopérer et à mutualiser leurs ressources. Le CESER estime que cette « intercoopération » trouverait sa pleine efficacité au niveau local, où elle pourrait contribuer de manière significative à un développement économique régional inclusif et durable.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

- [1] **Labo de l'ESS.** (2022). Réussir une transition écologique juste : Pour faire de l'écologie un projet d'émancipation avec l'ESS (PDF). Fondation de France. <https://www.lelabo-ess.org/reussir-une-transition-ecologique-juste-rapport-d-etude>
- [2] **Recherches & Solidarités.** (2025). La France associative en mouvement – Édition 2025 (PDF). Hexopée. <https://recherches-solidarites.org/publications/>
- [3] **Région Auvergne-Rhône-Alpes.** (2025, 7 février). La Région partenaire de l'économie sociale et solidaire pour le soutien de la croissance et des projets de territoire [Communiqué de presse].
<https://www.auvergnerhonealpes.fr>
- [4] **Région Auvergne-Rhône-Alpes.** (2025). Ma mutuelle : Une mutuelle santé pour tous en Auvergne-Rhône-Alpes [Présentation PDF].
<https://auvergnerhonealpes.fr/mutuelle>
- [5] **CRESS Auvergne-Rhône-Alpes.** (2023). Panorama de l'Économie Sociale et Solidaire en Auvergne-Rhône-Alpes [PDF]. Observatoire Régional de l'ESS. <https://www.cress-aura.org>
- [6] **Viavoice & Groupe VYV.** (2022, octobre). Les Français et l'économie sociale et solidaire : Connaissance, perceptions, attentes [Étude].
<https://www.institut-viavoice.com>
- [7] **Bianco, E., & Thouilleux, C.** (2020, octobre). Économie sociale et solidaire : un soutien à l'emploi dans les territoires ruraux fragiles (Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n° 107). Insee.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4252859>
- [8] **Ghaibouche, L., Legrand, M.-M., & Rault, A.** (2024, mai). L'économie sociale et solidaire portée par les associations et le secteur sanitaire et social (Insee Analyses Hauts-de-France n° 174). Insee.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5895500>
- [9] **Labo de l'ESS.** (2017). Enquête d'analyse des Pôles Territoriaux de Coopération Économique : Synthèse des principaux résultats. Paris : Labo de l'ESS. <https://www.lelabo-ess.org>
- [10] **Sibile, H., Kirchner, O., Alphandery, C., Jirglova, N., Laboulais, F., & Vermersch, M.** (2020). Dynamiques collectives de transitions dans les territoires. Labo de l'ESS.
- [11] **Pascal, M.** (2023, octobre 4). Compte rendu de la 4^e Conférence Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire en Auvergne Rhône-Alpes. Préfecture de région à Lyon. Coorganisée par l'État, la Région Auvergne Rhône-Alpes et la CRESS AuRA.
- [12] **CRESS Auvergne-Rhône-Alpes.** (2024). Rapport d'activité 2024.
<https://www.cress-aura.org>

BIBLIOGRAPHIE

- [13] **Conseil des fondations françaises** (CFF). (2023, mars). *Infographie – Fonds et fondations en Auvergne-Rhône-Alpes*. [Infographie]. <https://www.cff.asso.fr>
- [14] **CRESS Auvergne-Rhône-Alpes & UDES**. (2025, 31 janvier). *L'ESS menacée en 2025 : La CRESS et l'UDES appellent au dialogue avec la Région*. (communiqué) Lyon. <https://www.cress-aura.org>
- [15] **Le Mouvement associatif**, RNMA, ORVA Hauts-de-France, Hexopée. (2025). *Constat alarmant sur la santé financière des associations en Auvergne-Rhône-Alpes*. Enquête réalisée en février et mars 2025. <https://lemouvementassociatif.org>
- [16] **Coop FR**. (2020). *Panorama des entreprises coopératives – Édition 2020*. Observatoire national de l'économie sociale et solidaire. <https://www.entreprises.coop>
- [17] **Cour des comptes**. *Les soutiens publics à l'économie sociale et solidaire*. (2025). <https://www.ccomptes.fr>
- [18] **CESER Provence-Alpes-Côte d'Azur**. (2025, 15 octobre). *L'économie sociale et solidaire, vecteur de dynamiques territoriales* [Avis adopté en séance plénière]. Conseil Économique, Social et Environnemental Régional PACA. <https://www.ceserpaca.fr>
- [19] **Brioude, A.** (2025, 12 octobre). « Ça ne tient plus » : le monde associatif inquiet pour sa survie. *Le Dauphiné Libéré*, p. 5.
- [20] **D.M.** (2025, 10 octobre). Manque de finances : les associations appellent à la mobilisation samedi. *Le Progrès*, p. 17.
- [21] **Commission des affaires économiques**. (2025). *Rapport sur le projet de loi de finances pour 2025 – Économie sociale et solidaire*. Assemblée nationale.
- [22] **ESS France**. (2025). Stratégie nationale de développement de l'ESS – Position d'ESS France. <https://www.ess-france.org>
- [23] **Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes & Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes**. (2021). *Projet de contrat de plan État-Région 2021-2027 : Fiche annexe n°9 – Économie sociale et solidaire*. [Document administratif régional].
- [24] **CRESS Auvergne-Rhône-Alpes**. (2022, avril). *Contribution de l'économie sociale et solidaire aux schémas régionaux Auvergne-Rhône-Alpes 2022-2028*. <https://www.cress-aura.org>
- [25] **Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes**, CRESS Auvergne-Rhône-Alpes, & UDES Auvergne-Rhône-Alpes. (2024). *Feuille de route de l'État pour consolider et développer l'économie sociale et solidaire en Auvergne-Rhône-Alpes en 2024*. <https://www.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr>
- [26] **Ministère de la Transition écologique et solidaire, Haut-Commissariat à l'Économie Sociale et Solidaire et à l'Innovation Sociale**. (2018, novembre 29). *Pacte de croissance de l'économie sociale et solidaire*. <https://www.ecologie.gouv.fr>

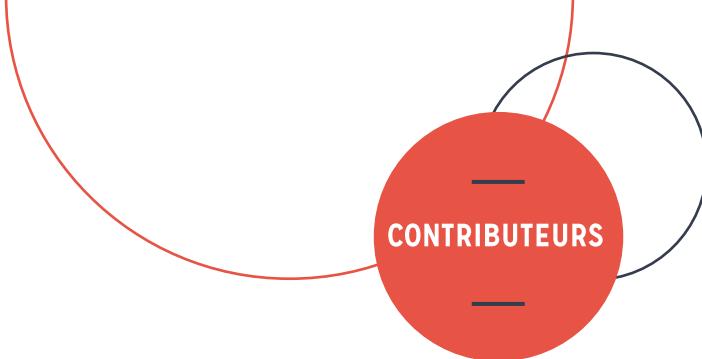
BIBLIOGRAPHIE

- [27] **Région Auvergne-Rhône-Alpes.** (2022). *Le plan AuRA 2022–2028 : Économie, emploi, formation, innovation – Rapport de concertation et orientations stratégiques* [Rapport]. <https://www.auvergnerhonealpes.fr>
- [28] **Observatoire de l'OPCO Santé.** (2022). *Baromètre Emploi Formation 2022, résultats et enseignements Auvergne-Rhône-Alpes* [Rapport].
- [28] **ESS France** (2025). *Conjoncture de l'emploi dans l'ESS en France, situation au premier semestre 2025* [Rapport].
- <https://www.carenews.com/carenews-info/news/la-region-aura-coupe-son-soutien-a-l-economie-sociale-et-solidaire>
- <https://www.entreprises.coop/pourquoi-une-cooperative>
- <https://cress-aura.org/nos-missions-developper-promouvoir-accompagner-ess/>
- <https://www.cressidf.org/ess/chronologie/>
- <https://le mouvementassociatif.org/etude-ifop-le-mouvement-associatif-les-associations-comptent-parmi-les-principaux-acteurs-du-bien-etre-des-francais-sur-les-territoires/>
- <https://www.lelabo-ess.org/fondation>
- <https://www.centre-francais-fondations.org/panorama-des-fonds-et-fondations/>
- <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/creer-une-entreprise/creation-d'une-entreprise-de-leconomie-sociale-et-solidaire-mode>
- <https://www.lelabo-ess.org/economie-sociale-et-solidaire-ess>
- <https://2025.coop/fr/>
- <https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/financements/panorama-financements/financements-dedies-aux-projets-leconomie-sociale>
- <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006142671>
- <https://www.lelabo-ess.org/oles-territoriaux-de-cooperation-economique-ptce>
- <https://www.udes.fr/lintelligence-artificielle-alliee-ou-menace-pour-metiers-de-less>
- <https://www.mutualite.fr/qui-sommes-nous/raison-detre/la-mutualite-francaise-acteur-majeur-de-less/>
- <https://bordeauxgsef2025.org/forum-bordeaux-2025/presentation-forum/>
- <https://www.caisse-epargne.fr/associations-ess/financer-projets/renforcer-fonds-propres/>
- <https://www.udes.fr/lintelligence-artificielle-alliee-ou-menace-pour-metiers-de-less>

GLOSSAIRE

Glossaire

- BEPC :** Brevet d'Etudes du Premier Cycle
- BTP :** Bâtiment et Travaux publics
- BPI :** Banque Publique d'Investissement
- CAE :** Coopérative d'Activité et d'Emploi
- CEP :** Certificat d'Etudes Primaires
- CESER :** Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
- CRESS :** Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
- DLA :** Dispositif Local d'Accompagnement
- EAJE :** Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant
- ESS :** Economie Sociale et Solidaire
- ESUS :** Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale
- HLM :** Habitation à Loyer Modéré
- IA :** Intelligence Artificielle
- ONU :** Organisation des Nations Unies
- PME :** Petite et Moyenne Entreprise
- PTCE :** Pôle Territorial de Coopération Economique
- SARL :** Société Anonyme à Responsabilité Limitée
- SAS :** Société par Actions Simplifiée
- SCIC :** Société coopérative d'intérêt collectif
- SCOP :** Société coopérative et participative
- SIAE :** Structures d'Insertion par l'Activité Economique
- SRDEII :** Schéma Régional de Développement Economique d'Internationalisation et d'Innovation
- TPE :** Très Petite Entreprise
- UDES :** Union Des Employeurs de l'économie sociale et solidaire



CONTRIBUTEURS

Contributeurs

► Didier LATAPIE

Président du Groupe de travail B « Economie sociale et solidaire »

► Marie-Christine PLASSE

2^{ème} Vice-Présidente déléguée – Référente de la Président du Groupe de travail B « Economie sociale et solidaire »

► Jocelyne ROCHE

Vice-Présidente déléguée, Présidente de la Conférence des Présidents

Collège

1*

- BEZ Nicole (CNPL)
- DADON Charles (UDES)
- DOUILLOU Isabelle (CONF. PAYSANNE)
- DUMONT Yannick (COOP AGRI)
- ERSHAM Olivier (CCI)
- LAUZIER Léa (JEUNES AGRI.)
- RENIE Stanislas (CCI)

Collège

2*

- ALSAFRANA Colette (CFDT)
- GUILHOT Jean-Marc (CFDT)
- JUYAUX-BLIN Christian (CFDT)
- MARGERIT Laurence (CGT)

Collèges

3* et 4*

- BABOLAT Guy (SCOP)
- CONDAMIN Yvon (MRIE)
- HERMOUET Nicolas (CREAI)
- LUCCANTONI Evelyne (RETRAITES)
- OUVRIER-BUFFET Gérard (PERS. QUALIFIEE ENV.)
- PLANCHON Nicolas (CRESS)

* Collège 1 : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / Collège 2 : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / Collège 3 : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / Collège 4 : Personnalités qualifiées.

Remerciements

BAZIN Cécile, Déléguée Générale Recherche et Solidarités

CELIER Camille, Cheffe du service économique de l'État en région (DREETS AURA) et Chargée de mission Économie et Innovation de la Préfète de Région (SGAR)

CHEVRIER Adeline, Responsable de développement du syndicat santé sociaux 63/42, CFDT Santé sociaux 63/43

COLONGO Denis, Professeur associé à l'Université Lumière-Lyon 2, Membre fondateur de la chaire ESS Lyon2

DELATTRE Bruno, Délégué territorial Auvergne-Rhône-Alpes, MGEN, Président de Resamut

DREYER Pascal, Spécialiste du bénévolat - Président du Conseil d'Administration Recherche et Solidarités

ENAUT Sébastien, Dirigeant, Coopérative "CABESTAN"

EPALE Gilles, Président du Mouvement associatif Auvergne Rhône Alpes

HELLO Frédéric, Directeur économie sociale et solidaire, Caisse d'Epargne Rhône-Alpes

MASSE Alexis, Président, France Active Investissement

PERNOD Stéphanie, Première Vice-présidente déléguée à l'économie, à la relocalisation, à la préférence régionale et au numérique, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

RONAT Maurice, Président fondateur d'AESIO, Président de l'AIMV

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette contribution.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Déclaration des groupes

► INTERVENTION D'Isabelle DOUILLOU, Au nom de la Confédération paysanne

Lors de nos différentes auditions, il a été mis en évidence qu'une des originalités de l'ESS est qu'elle s'appuie en partie sur le bénévolat et particulièrement dans le domaine associatif aussi il me parait intéressant de faire une contribution complémentaire pour mettre en avant son intérêt. Sans cet engagement non rémunéré, la majorité des structures de ce secteur ne pourraient tout simplement pas remplir leur mission.

Je rappelle juste quelques chiffres marquants. A l'échelle régionale c'est 1.6 à 1.7 millions de bénévoles dont presque 700000 qui s'investissent de manière régulière. Cet engagement participe activement au dynamisme économique et social de la région. D'où l'importance de le valoriser à travers par exemple le compte d'engagement citoyen ou la validation des acquis par l'expérience

On peut résumer l'intérêt du bénévolat autour de trois piliers principaux :

- D'abord c'est un levier de cohésion et d'utilité sociale

Le bénévolat permet de répondre à des besoins que ni l'État (secteur public), ni le marché (secteur privé lucratif) ne couvrent totalement. Il répond à des besoins locaux car les bénévoles agissent au plus près du terrain. Il crée du lien social car il favorise la mixité en faisant travailler ensemble des personnes d'horizons, d'âges et de milieux sociaux différents. Et il permet de l'Innovation citoyenne : Beaucoup de services innovants (comme en exemple les ressourceries ou les jardins partagés) sont nées de l'initiative bénévole avant de se professionnaliser.

- Ensuite c'est un poids économique invisible mais majeur

Bien que non rémunéré, le travail bénévole a une valeur économique considérable. Il permet de proposer des services gratuits ou à faible coût pour les bénéficiaires.

La présence de bénévoles au sein d'une structure de l'ESS aide souvent les associations à obtenir des subventions publiques ou des dons privés, car elle prouve la solidité et le soutien du projet. : Le "bénévolat de compétences" (par exemple un comptable ou un graphiste offrant son expertise) permet à des petites structures d'accéder à des services professionnels qu'elles ne pourraient pas s'offrir.

- Et enfin c'est un vecteur de développement personnel (Le fameux "Gagnant-Gagnant")

L'intérêt n'est pas seulement pour la société, il l'est aussi pour celui qui donne son temps.

C'est un terrain d'apprentissage exceptionnel je peux citer la gestion de projet, le travail en équipe ou la prise de parole. De nombreuses études montrent que l'engagement associatif renforce l'estime de soi et réduit le sentiment d'isolement. Dans un monde professionnel parfois déconnecté des valeurs personnelles, le bénévolat permet de retrouver du sens et d'agir en accord avec ses convictions.

Le défi actuel de l'ESS est de maintenir cet engagement face à une "professionnalisation" croissante du secteur, tout en veillant à ce que le bénévolat reste un choix libre et non un remplacement gratuit d'emplois salariés.

Et pour conclure le bénévolat renforce la solidarité et lutte contre l'exclusion. Il produit de la richesse non monétaire et soutient la viabilité des structures et il fait vivre la démocratie participative et la citoyenneté active.

► INTERVENTION DE Charles DADON, Au nom du Collège 1

L'Economie Sociale et Solidaire reconnue par la loi du 31 juillet 2014 comme « mode d'entreprendre et de développement économique » coche toutes les cases favorables pour produire une étude par le CESER Auvergne Rhône Alpes au regard de son apport à l'économie régionale.

C'est historiquement une première pour notre Assemblée et nous pensons que c'est la raison pour laquelle le rapport peut paraître quelquefois fastidieux à la lecture de certains passages avec un très grand nombre de définitions mais le revers de ce défaut qui est sa qualité est de faire de ce document une référence pertinente.

Le fil conducteur du rapport est de démontrer que « l'ESS n'est pas une économie à part mais une part de l'économie régionale », à côté de l'économie conventionnelle.

Dans une économie aussi diffuse que l'ESS dont la vastitude n'a d'égale que l'amplitude des disparités économiques, le groupe de travail a choisi de ne pas se perdre dans la description de toutes ces réalités économiques parfois hétéroclites pour dégager une ligne directrice majeure qui résume les six préconisations : l'ESS est un moteur de dynamisme économique produisant du lien social, de l'inclusion et des emplois utiles à la cohésion des territoires de la Région.

Le Collège 1 a apprécié l'affirmation du principe que l'ESS est une autre forme pour faire de l'économie sans opposer l'économie conventionnelle à l'économie sociale et solidaire, le choix en outre de parler en général des entreprises de l'ESS a évité l'image éculée de l'association arrimée aux subventions qui dévitalise le dynamisme de toutes ces organisations dont les associations sont, certes, les plus nombreuses mais qui fait fi des fondations, des mutuelles ou des coopératives voire de la cinquième famille des entreprises à mission ; toutes ces familles économiques étant des acteurs de la stabilité économique régionale.

La vertu du rapport est de bien définir les concepts et de donner les freins qui constituent les obstacles à surmonter que la Région a la capacité d'appréhender et de lever selon sa propre vision du développement économique régional.

Peut-être que le péché originel de ce rapport est de vouloir tout dire sur cette économie car comme le dit Voltaire : « malheur à l'auteur qui veut toujours instruire, le secret d'ennuyer est celui de tout dire ». Les membres de ce rapport dont je suis ont toutefois voulu démontrer le facteur multiplicateur des aides financières de la Région lorsqu'elles sont dirigées vers l'ESS, c'est en définitive le caractère intrinsèque de toute entreprise.

Pour mieux comprendre l'environnement de l'entreprise ESS, considérons un instant en écho à ce rapport le rapport de la Cour des Comptes de septembre 2025 cité infra qui démontre qu'au plan national l'ESS reçoit moins de soutien public de la part de l'Etat que l'économie conventionnelle, ainsi 7% des aides publiques nationales vont aux entreprises de l'ESS alors que celles-ci représentent 13,7% de l'emploi privé en France.

En ce sens, le rapport du groupe de travail qui nous est ici présenté signifie en creux à la Région que l'aide régionale pourrait être réévaluée à la hausse au regard du poids économique de l'ESS représentant dans notre région plus de 10% du PIB régional.

Quant aux autres intentions mentionnées dans ce rapport, elles se lisent facilement au travers des 6 préconisations résumées :

- Mettre en œuvre la Conférence régionale de l'ESS à l'initiative de la Région pour donner une perspective à ce secteur,
- Faciliter l'accès des entreprises de l'ESS à la commande publique pour amplifier leur volume d'activité,
- S'appuyer sur les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) regroupant sur un même territoire les entreprises conventionnelles et les entreprises de l'ESS, les collectivités locales, les centres de recherche, etc... autour d'un projet commun,
- Mettre en place une politique régionale ambitieuse pour le secteur du « Soin et du Prendre Soin » à forte employabilité
- Déployer un parcours ciblant les primo-bénévoles pour l'insertion des jeunes et des demandeurs d'emploi
- Et enfin créer un dispositif de veille et d'appui aux structures de l'ESS par l'intermédiaire du pilotage de l'agence Auvergne Rhône-Alpes Entreprises.

Certes, ces préconisations sont pour le Collège 1 trop nombreuses, se limiter à 3 préconisations voire 4 eût été un idéal, même si nous comprenons la soif d'intentions à assouvir des membres du groupe de travail.

Ainsi que vous le savez, le rendu des rapports de notre CESER doit graduellement trouver un optimum d'efficacité en réduisant le nombre des préconisations pour avoir ensuite l'avantage d'avoir un suivi des réalisations établi dans un plus court laps de temps qu'il n'était précédemment.

En conclusion, sauf expression particulière, les membres du collège 1 voteront favorablement cette contribution qui constitue un travail remarquable très fouillé et, à certains égards, didactique. Il est une adresse à l'attention de la Région pour flétrir plus d'aides et de soutien vers ce secteur mais également une adresse aux entreprises de l'ESS pour mieux coopérer entre elles pour être à l'échelle.

► **INTERVENTION DE Colette ALSAFRANA, Au nom de la CFDT, de la CGT, de FSU, de Solidaires et de l'UNSA (Collège 2)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En 2025, l'exécutif régional a fait le choix brutal de cesser tout soutien financier direct aux acteurs de l'économie sociale et solidaire en supprimant les financements à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire.

Dans un contexte financier déjà difficile et qui va s'aggraver en 2026 : moins 1 milliard d'euros prévu dans le Projet de Loi de Finances 2026, nos organisations syndicales se félicitent du choix du sujet de l'Economie Sociale et Solidaire par le groupe de travail B.

Comme le montre cette contribution, l'ESS est une économie à part entière et représente 14 % des emplois dans notre région soit 337.000 emplois. Et pourtant elle se distingue du mode d'entreprendre classique, par son mode de gestion démocratique portant des projets au service de l'utilité sociale et d'une dynamique de développement fondée sur un ancrage territorial et une mobilisation citoyenne.

Le rapport met en avant la diversité des acteurs de cette économie (associations culturelles et sportives, caritatives, environnementales, des banques, des mutuelles, des scops ; des établissements associatifs sociaux et hospitaliers etc ...) et les atouts de l'ESS :

- Une économie de proximité créatrice d'emplois, de liens sociaux répondant aux besoins des territoires souvent dans le cadre d'une délégation de service public et qui pallient les manques cruels de l'état dans l'accompagnement des publics fragilisés.
- Une économie dynamique et efficiente qui peut "rapporter gros !". D'après une étude de l'association recherche et solidarité, 1.000 € de financement des collectivités dans les associations peuvent générer le double de valeur économique et sociale.
- Un secteur solidaire par son mode de gouvernance (scops, coopératives...) et par la forte implication des bénévoles dans les associations et les entreprises.
- Un secteur innovant par ses modes de coopération. Je prendrai pour exemple le pacte du pouvoir de vivre ou PPV qui est un collectif de plus de 60 organisations de la société civile unies, au niveau national et local, pour porter ensemble des réponses aux enjeux environnementaux, sociaux économiques et démocratiques.

Et pourtant malgré tous ces atouts, l'ESS est confrontée à certaines difficultés.

- Les complexités administratives (particulièrement dans le secteur associatif social, médico-social et sanitaire et dans l'agriculture) freinent les capacités d'initiatives, mobilisent des ressources qui seraient utiles ailleurs et découragent les acteurs de continuer à travailler dans ces secteurs.
- La gestion des ressources humaines. Dans de nombreuses associations, le droit des salariés n'est pas toujours respecté. Il est souvent dû à la méconnaissance de la législation par les gouvernants pas souvent bien formés, mais aussi à la pression financière qui les conduisent à faire "comme ils peuvent".
- La cohabitation entre les salariés et le bénévolat n'est pas un long fleuve tranquille. Si le bénévolat est essentiel dans le secteur et permet l'engagement, l'émanicipation et le lien social, nous tenons à en rappeler les limites. Le bénévole ne doit pas remplacer le salarié au risque de considérer son engagement comme du travail gratuit. A l'inverse, le salarié n'est pas un bénévole et ne doit pas être considéré comme tel.
- Le secteur de l'ESS, malgré ses valeurs affichées n'est pas toujours exempt de dérives autoritaires ou de pratiques managériales délétères. En effet, l'objet social, les statuts, et la mission d'une organisation ne peuvent garantir des organisations de travail éthiques sans une réflexion collective la construction d'outils instaurant un management participatif et une démocratie sociale au sein de ses structures.
- Le financement des associations de l'ESS repose essentiellement sur des fonds publics qui sont considérés trop souvent comme des subventions alors qu'ils sont par ailleurs, de l'investissement social ou des financements de "prestations". La baisse drastique de ce financement aussi bien national que régional, met en danger la pérennité des associations ainsi que l'emploi de nombreux salariés qui interviennent dans différents champs professionnels et particulièrement dans ceux du secteur sanitaire social et médico-social.

Dans notre région, le désengagement du Conseil Régional n'est pas que financier.

En effet, le refus d'organiser la Conférence Régionale de l'ESS qui est pourtant une obligation légale, empêche d'élaborer une véritable stratégie régionale de développement du secteur et de favoriser les coopérations avec d'autres acteurs.

L'absence prolongée d'un schéma régional de formation sanitaire et sociale, la précarisation grandissante des emplois et rémunérations entraînent une perte d'attractivité persistante de ce secteur, alors que dans le même temps, les besoins augmentent constamment notamment au regard de l'évolution de la démographie.

A la lumière de tous ces éléments, nous partageons les préconisations de la contribution. Le Conseil Régional doit prendre sa part de responsabilité car sans réponse à nos propositions et aux demandes des associations lors de leur mouvement "ça ne tient plus", c'est tout un pan de l'ESS qui risque de s'effondrer avec la disparition d'un rôle essentiel au service du lien social, de la citoyenneté et d'une société plus vivante et démocratique.

Nous remercions, le Président du groupe de travail Didier LATAPIE, Nino DEFIX pour la rédaction de la contribution et sa capacité d'intégration express, ainsi que les Conseillers pour leur investissement et leur écoute. Nous voterons la contribution.

► **INTERVENTION DE Jocelyne ROCHE, Au nom de la CFE-CGC et FO**

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les conseillers, Mesdames Messieurs de la délégation générale

Les organisations CFE-CGC et FO souhaitent tout d'abord souligner l'important travail réalisé par le GTB présidé par Didier LATAPIE et remercier Charles DADON pour sa mission de secrétaire de séance.

Pourquoi intervenons nous sur le sujet. C est simplement parce que nous sommes surpris de ne pas avoir été associés en amont à la déclaration intersyndicale du collège 2. En effet, nous pensions appartenir au collège 2.

La CFE-CGC et FO souhaitent soutenir les interventions de Charles DADON et Gérard OUVRIER BUFFET.

Il est en effet important que demain les structures d'ESS employeurs soient considérées comme des entreprises.

Elles font avant tout de l'économique ET du social.

Pour avoir travaillé durant 40 ans le secteur de l'ESS ma mission première était de promouvoir les structures d'ESS dans le monde des entreprises.

Demain ces structures ne doivent pas être considérées comme des entités palliant le désengagement de l'état mais comme des entreprises à part entière qui répondent aux besoins réels de la société.

► **INTERVENTION DE Gérard OUVRIER-BUFFET, au nom des collèges 3 et 4**

Monsieur le Président, chères conseillères, chers conseillers et mesdames et messieurs les membres de la délégation.

Comme beaucoup des sujets traités dans nos instances, le sujet de l'économie sociale et solidaire et son rôle dans l'économie régionale ne manque pas d'occasions de mesurer la diversité des situations, la multiplicité des sensibilités et la force des engagements collectifs et individuels.

Le groupe de travail (B), conscient de l'ampleur de l'ouvrage, s'est efforcé en quelque sorte de le ramener à la taille de l'établi et donc de faire des choix. C'est ainsi que le rapport porte à la connaissance de chacun une vue de ce que représente l'Economie Sociale et Solidaire, en particulier dans notre région, tout en prenant le risque au regard des engagements individuels des membres du CESER de ne pas représenter, avec suffisamment de finesse, l'exercice que chacun a de cette Economie. Parce qu'il est plus que probable que chacun ici soit un acteur engagé de l'Economie Sociale et Solidaire dans sa vie personnelle et/ou professionnelle.

Depuis les mouvements enracinés dans la société française du 19^e siècle jusqu'aux textes les plus récents structurant l'Economie Sociale et Solidaire (2014), la contribution qui nous est présentée

nous rappelle la profondeur de ce « mode d'entreprendre ensemble et autrement ». Cette contribution nous rappelle aussi les enjeux sociétaux, sociaux et la largeur du spectre des activités humaines concernées.

Encore mal connue et peu enseignée dans nos écoles et universités, l'Economie Sociale et Solidaire est composée d'entreprises aux structures juridiques extrêmement diverses. Depuis le secteur coopératif regroupant aussi bien les plus grandes banques françaises que de grands groupes coopératifs agroalimentaires ou commerciaux, jusqu'à la plus petite des associations de nos quartiers ou de nos villages en passant par l'ensemble des acteurs mutualistes, les fondations et les SCOP. Pour reprendre une formule : « Comme les autres ce sont des entreprises mais pas des entreprises comme les autres ».

Elles se caractérisent par une forme de gouvernance singulière, partagée, au service de l'économie, des populations et des territoires de manière durable et inclusive.

Les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire couvrent en Auvergne Rhône Alpes la plus grande diversité des activités humaines : avec 337 000 emplois soit 14% de l'emploi privé régional (à mettre en regard des 480 000 emplois industriels et près de 200 000 emplois du BTP. Ce rapport nous met à disposition de nombreuses données.

Nous les retrouvons avec un rôle majeur dans l'action sociale, l'aide à domicile, l'environnement ... Ce sont aussi des piliers de la branche santé en particulier par l'action déterminante des mutuelles y compris dans la gestion d'hôpitaux. Le développement d'entreprises de travail adapté, la gestion d'établissements d'accueil de jeunes enfants... souvent répartis sur nos territoires avec des enjeux d'emplois et d'économie locale, caractérise l'action de ces structures.

Le rapport montre l'importance des entreprises de l'ESS dans les différentes composantes sectorielles de l'économie. Nous retrouvons les formes coopératives ou associations professionnelles dans tous les secteurs d'activité y compris dans l'accompagnement à l'insertion, à l'emploi, au développement des compétences mais aussi dans l'action environnementale et l'accompagnement des transitions.

Enfin, la richesse et la force du tissu associatif porte le développement des activités sportives, culturelles, environnementales et autres activités humaines développant du lien social.

Ce mode d'entreprendre singulier apporte des réponses au plus près des populations, au plus près des territoires. Il est souvent né d'un besoin des populations ou des territoires non couverts par d'autres formes d'organisation. Ces réponses aux besoins se caractérisent le plus souvent par une forte proximité et des emplois non délocalisables, des solutions ancrées dans les territoires, génératrices de liens sociaux forts, des solutions coconstruites avec les acteurs. Ces réponses sont aussi le plus souvent le fait de gouvernances partagées où les acteurs locaux sont engagés.

L'Economie Sociale et Solidaire est aussi caractérisée pour certains secteurs par une forte capacité à mobiliser un immense bénévolat qui demande à être entretenu, développé, reconnu, valorisé. Nous parlons ici de 1,6 à 1,7 millions de bénévoles dans la région Auvergne Rhône Alpes dont près de 700 000 interviennent chaque semaine...

Citons aussi, l'apport considérable de l'ESS dans la fourniture de données grâce à l'apport des sciences participatives (cohortes dans le domaine de la consommation et de la santé, bases de données scientifiques etc.).

Mais, nous sommes aussi amenés à observer les difficultés grandissantes de certains secteurs de l'ESS.

Ainsi, les secteurs Sanitaires, Sociaux et Environnementaux, couverts par de nombreuses structures, pour beaucoup associatives, font face à des besoins grandissants. Ces structures sont souvent considérées comme bénéficiaires de « subventions publiques » subventions couvrant des « charges de fonctionnement » ... Si nous voulons bien regarder de plus près, elles apportent des réponses de nature « services au public » qui leurs sont délégués de fait par des décideurs publics. Ce ne sont donc pas des subventions mais la rémunération d'un service rendu dans les conditions d'un cahier des charges. Qui plus est, le coût pour la société est bien moindre que si les pouvoirs publics devaient faire appel au secteur marchand, ne serait-ce que grâce à l'apport des bénévoles

et aux interventions tout au long de l'année y compris week-end, vacances et jours fériés. Il appartient donc aux décideurs publics de faire les choix en fonction des besoins des populations et de délivrer les moyens nécessaires à leurs prestataires. Nous rappelons que ceux-ci œuvrent au plus près des populations et ne sont pas délocalisables.

Dans d'autres domaines, et dans le contexte budgétaire que l'on connaît, les choix politiques faits à tous niveaux contraintent de plus en plus fortement les subventions aux associations au point de remettre en cause parfois leur existence. Le groupe de travail, dans sa conclusion, n'a pas éludé que des efforts de précision de la raison d'être, des efforts de gestion, de partage de moyens soient nécessaires et l'ESS n'est pas exemptée de cette nécessité. Pour autant, le CESER pourrait probablement approfondir la question des financements des associations dans leurs différentes modalités et ainsi éclairer, si nécessaire, les acteurs publics et/ou privés.

Les préconisations faites par le groupe de travail :

Les collèges 3-4 partagent les préconisations faites :

La préconisation 1 suggérant d'organiser la Conférence régionale de l'ESS est un peu plus qu'une préconisation puisqu'il s'agit de l'application de la LOI de 2014 relative à l'ESS qui aurait dû avoir lieu en 2025. Elle nous paraît être à organiser en 2026. Le CESER, suite à nos travaux, et sous la haute autorité de son Président, pourrait ainsi participer au socle d'une stratégie régionale.. et ainsi nous pourrions essayer de mieux nous engager au profit de la bonne prise en compte et de la suite donnée aux préconisations suivantes :

2 - Le soutien des coopérations au niveau local via les PTCE et leur valorisation dans AuvergneRhoneAlpes.

3 - L'accès des structures de l'ESS aux commandes publiques

4 - Le développement d'une politique régionale ambitieuse pour le secteur du « soin et du prendre soin » surnommé en bon français le « care » concernant le périmètre large de la formation

5 - la veille et l'appui aux structures

Ces préconisations constituent pour les collèges 3-4 des éléments déterminants pour l'Economie Sociale et Solidaire et qui peuvent encore enrichir le Schéma régional de développement économique , d'internationalisation et d'innovation (SRDEII) pour lequel les régions doivent consulter les acteurs de l'ESS .

Enfin les collèges 3-4 partagent la nécessité de favoriser le développement de nouveaux engagements dans le bénévolat et de reconnaître et valoriser plus globalement l'engagement dans ce bénévolat si utile voire indispensable.

Les conseillers des collèges 3 et 4, sous réserve de positions individuelles différentes, voteront cette contribution importante du CESER et dont nous attendons les suites avec l'impatience engagée qui nous caractérise.

Merci à Didier LATAPIE, Merci à Guy BABOLAT et Merci et Bravo pour son départ lancé à notre chargé d'étude Nino DEFIX.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 27 janvier 2026



164 ONT VOTE POUR

0 ONT VOTE CONTRE

1 S'EST ABSTENU

Résultats des votes individuels

| Collège | Organisation | Nom | Pour | Contre | Abst. |
|---------|--|---------------------------|------|--------|-------|
| 1 | Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes | CHEVALIER Véronique | P | | |
| | | DOLLEANS Jean-Luc | | | |
| | | DUBOISSET Gilles | | | |
| | | EHRSAM Olivier | | | |
| | | MARGUIN Christophe | | | |
| | | RENIE Stanislas | | | |
| | | SIQUEIR Marie-Amandine | | | |
| | | THION Elisabeth | | | |
| | | VEYRE DE SORAS Christine | P | | |
| | Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes | CELMA Patrick | | | |
| | | CHARVERON Philippe | | | |
| | | GLERAN Philippe | | | |
| | | JAVELLE Valérie-Anne | | | |
| | | PANSERI Anne-Sophie | | | |
| | Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes | CADARIO Jacques | | | |
| | | DOGNIN-DIT-CRUISSAT Sarah | | | |
| | | Non désigné(e) | | | |
| | | IMBERTON Emmanuel | | | |
| | Accord entre l'Union des entreprises de proximité (U2P) Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) Auvergne-Rhône-Alpes | BRUNET Christian | | | |
| | | CABUT Bruno | | | |
| | | GINESTET Fabienne | P | | |
| | | LE ROUEIL Anne-Marie | | | |
| | | MARCAGGI Christophe | | | |
| | | ROBERT Anne-Marie | | | |

P : procuration

| | | | | |
|---|--|---------------------|---|--|
| | | GIROD Pierre | | |
| | | GOUZE Dominique | | |
| | | GUILLAUD Isabelle | | |
| | | LATAPIE Didier | | |
| | | OLEKSIAK Bernadette | P | |
| | Fédération régionale des Chambres des professions libérales Auvergne-Rhône-Alpes (CNPL) | BEZ Nicole | | |
| | Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes | BLANC Sylvie | | |
| | Accord entre les pôles de compétitivité Lyon-Biopôle, Minalogic Partenaires, Vegepolys Valley et Cimes Auvergne-Rhône-Alpes | CHABBAL Jean | P | |
| | | HOMETTE Marie-Odile | | |
| | France Chimie Aura | LAFORET Jean-Pierre | | |
| | Accord entre le Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française et l'association Lyon place financière | VARICHON Béatrice | P | |
| 1 | UIMM Auvergne-Rhône-Alpes | BORDES Claude | | |
| | | PFISTER Françoise | | |
| | Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes | REYNIER Frédéric | | |
| | Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes | MEUNIER Patrick | | |
| | Accord entre les syndicats de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR) en Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union des entreprises Transport de logistique de France (TLF) Auvergne-Rhône-Alpes et logistique de France | COMBRONDE Céline | | |
| | Union inter-entreprises de Lyon et sa région | Non désigné(e) | | |
| | Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires | NIGAY Henri | | |
| | Accord entre la délégation territoriale Action logement Auvergne-Rhône-Alpes et les chambres régionales de la Fédération des promoteurs immobiliers de France en Auvergne-Rhône-Alpes de France | Non désigné(e) | | |
| | SYNTEC Auvergne-Rhône-Alpes | DESSERTINE Philippe | P | |
| | Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste | VIVIN Françoise | | |
| | Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes | BOISSELON Alain | | |
| | L'Interprofession Forêt bois (FIBOIS) Auvergne-Rhône-Alpes | PERCHE Gaël | | |
| | La délégation territoriale de la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM) Auvergne-Rhône-Alpes | FAURE André | | |

P : procuration

| | | | | | |
|---|---|---------------------|---|--|--|
| 1 | Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes | FLAUGERE Jean-Luc | | | |
| | | FONT Maryse | | | |
| | | GUIGNAND Gilbert | P | | |
| | Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes | ROUSSIN Sandrine | P | | |
| | | CROZAT Jérôme | | | |
| | Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes | DANANCHER Hugo | | | |
| | | LAUZIER Léa | | | |
| | Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes | DOUILLON Isabelle | | | |
| | | MAISON Pierre | | | |
| | Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes | LAMIRAND Georges | | | |
| 2 | Coopération agricole Auvergne-Rhône-Alpes | DUMONT Yannick | | | |
| | Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes | ANGELOT Eric | P | | |
| | Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire | DADON Charles | | | |
| | Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes | BARJON Brigitte | | | |
| | | BLANCHARD Paul | | | |
| | | CANET Fabrice | P | | |
| | | CARDINAUX Lionel | | | |
| | | DALMAS Patrick | P | | |
| | | FAURE Philippe | | | |
| | | GELDHOF Nathalie | P | | |
| | | GENSEL Virginie | P | | |
| | | GRANATA Eric | | | |
| | | GUICHARD Karine | P | | |
| | | MARGERIT Laurence | | | |
| | | MEQUIGNON Christine | | | |
| | | PELLORCE Pascal | | | |
| | | PLANCHE Laetitia | | | |
| | | SALA Chantal | | | |

P : procuration

2

| | | | | |
|--|---|------------------|--|--|
| | Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes | SAUZEAT Sandrine | | |
| | | VIGOUROUX Eric | | |
| Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes | ALSAFRANA Colette | | | |
| | BADOR Laurent | | | |
| | BARRAT Jean | | | |
| | BAULAND Gisèle | | | |
| | CASALINO Françoise | P | | |
| | CHENNAZ Cédric | P | | |
| | GUILHOT Jean-Marc | P | | |
| | JACQUIER Claudine | | | |
| | JUYAUX-BLIN Christian | P | | |
| | LAMOTTE Bruno | | | |
| | LE GAC Elisabeth | | | |
| | NINNI Agnès | P | | |
| | PUECH Marilynne | | | |
| | ROBERTO Sansoro | | | |
| | SAILLANT Elisabeth | | | |
| Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes | SCHMITT Isabelle | | | |
| | SIVARDIÈRE Patrick | P | | |
| | BLACHON Eric | P | | |
| | BOCHARD Frédéric | P | | |
| | DEVY Eric | | | |
| | GILQUIN Jean-Pierre | | | |
| | LEYRE Michelle | | | |
| | LORENTE Jérémie | | | |
| | MERENDET Patricia | | | |
| | RICARD Claude | | | |

P : procuration

| | | | | | |
|---|--|-------------------------|---|--|--|
| 2 | Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes | SEGAULT Hélène | | | |
| | | TEMUR Hélène | | | |
| | Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes | DEUDE Sylvie | | | |
| | | GRANDJEAN François | P | | |
| | | VERNET Sandrine | | | |
| | Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes | ASENSIO Luis | P | | |
| | | GUERROUI Nassira | | | |
| | | MILANETTI Nathalie | | | |
| | | ROCHE Jocelyne | | | |
| | | ROUSTAND Philippe | P | | |
| | Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes | SAVTCHENKO-BELSKY Cyril | | | |
| | | HAMELIN Catherine | P | | |
| | | HERAUD Marta | | | |
| | | LOHEZ Valérie | | | |
| | | MYC Michel | P | | |
| | Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes | SIMIOT Nicolas | | | |
| | | DI MARCO Anna | | | |
| | | TRINCA Christiane | | | |
| 3 | Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes | VELARD Patrick | | | |
| | | | | | |
| | Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes | NANTAS Dominique | | | |
| | Caisse d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes | SERRE-CHAMARY René | | | |
| | Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes | JOUVE Henry | | | |
| | GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes | MOREL Nathalie | | | |
| | Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes | AUBRY Marc | | | |
| 4 | Fédération hospitalière de France Auvergne-Rhône-Alpes | TOURAINE Jean-Louis | | | |
| | Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, l'Union régionale des Fédérations départementales Génération mouvement les ainés ruraux et la Fédération nationale des associations retraités Auvergne Rhône-Alpes | LUCCANTONI Evelyne | | | |

P : procuration

3

| | | | |
|---|------------------------|---|--|
| CREAI Auvergne-Rhône-Alpes | HERMOUET Nicolas | | |
| URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes | DAMIRON Christophe | | |
| Union régionale SCOP et SCIC Auvergne-Rhône-Alpes | BABOLAT Guy | | |
| Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes | PROST Michel-Louis | | |
| Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes | PELLA Dominique | | |
| Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés | BERNARD Mathias | | |
| | BERNARD Sébastien | | |
| | DOMPNIER Nathalie | P | |
| | SURREL Hélène | | |
| Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, APEL Auvergne et Rhône-Alpes | BENOIT Jean-Marie | | |
| | MESSIÉ Christine | | |
| | MEUNIER Frédérique | | |
| | ZAKAR Saïd | | |
| Accord entre l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes et le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes | GILLES Pascale | | |
| CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes | MOLY Agathe | | |
| | MONNET Alexis | P | |
| Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes | LEPINAY Reine | | |
| Accord entre UNEF, AFEV et FAGE | BERTHON Soraya | | |
| | HOSTETTLER Thomas | | |
| Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes | CALMETTE Alain | | |
| Comité régional olympique et sportif Auvergne-Rhône-Alpes | PLASSE Marie-Christine | | |
| Agence régionale du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes | RIGOLLET Johann | | |
| | ROSSI Sylvie | | |
| Union fédérale des consommateurs « UFC que choisir » d'Auvergne-Rhône-Alpes | NODIN Alain | | |
| Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne-Rhône-Alpes | PLANCHON Nicolas | | |
| | POISSON Patricia | | |

P : procuration

3

| | | | |
|---|------------------------------|---|---|
| Syndicat des entreprises artistiques et culturelles | LE ROUX Céline | | |
| Accord entre l'Association Auvergne-Rhône-Alpes des conservateurs et des professionnels des musées de France (AARAC) et la Fondation du patrimoine | JACOMY Bruno | | |
| Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique | ROCHER François | | |
| Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne-Rhône-Alpes | CRAMARD Odile | | |
| Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI | ARGENSON Jean-Jacques | | |
| | BOCHATON Alice | | |
| | GRATALOUP Sylvain | | P |
| | VENEL Anne-Laure | | |
| | Non désigné(e) | | |
| Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes | LAI-PUIATTI Marisa | | |
| Accord entre Agir tous pour la dignité (ATD) Quart-monde, la Fédération des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du Secours populaire français, et la coordination régionale Auvergne-Rhône-Alpes du Secours catholique | JACQUART François | | |
| Mission régionale d'information sur l'exclusion | CONDAMIN Yvon | | |
| Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) Auvergne-Rhône-Alpes | de MONTGOLFIER Annick | | |
| Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes | BERTRAND Jean-Jacques | P | |
| Association nationale des apprentis | MARTIN Baptiste | | |
| Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne | VIALLON Christian | | |
| Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes | BELOT-DEVERT Marie-Charlotte | | |
| | BONNEFOY Thomas | | |
| Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature | CONSTANCIAS Hubert | P | |
| | RESCHE-RIGON Frédérique | | |
| Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement | SAUMUREAU Marc | | |
| Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux | VERILHAC Yves | | |

P : procuration

| | | | | | |
|---|---|------------------------|---|--|--|
| | Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne | AUBERGER Eliane | P | | |
| | Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes | CERNYS Rémy | | | |
| 3 | Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable | OUVRIER-BUFFET Gérard | | | |
| | | PELLET Anne | | | |
| | | RIALHE Anne | | | |
| | | WALBAUM Ludovic | | | |
| | | | | | |
| 4 | Personnalités qualifiées | CARUANA Laurent | | | |
| | | COLLONGE Martine | | | |
| | | MANET Louis | | | |
| | | MERCIER Chantal | | | |
| | | PEYREFITTE Carole | | | |
| | | QUADRINI Antoine | | | |
| | | VERNEY-CARRON Florence | | | |

P : procuration

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL
gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN
ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél : 04 26 73 55 16

Déléguée générale adjointe

Corinne LEBRETON
corinne.lebreton@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 48 72

Chargé d'études

Nino DEFIX
nino.defix@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 61 16

Contact presse

Nancy PIEGAY
nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr
ou retrouvez les informations sur le site internet
ceser.auvergnerhonealpes.fr

CONTRIBUTION

L'Economie Sociale et Solidaire n'est pas à part de l'économie, elle est une part de l'économie. Par ses modes d'entreprendre innovants et sa présence dans une grande diversité de secteurs - du sanitaire et médico-social au logement, en passant par la mobilité et l'industrie -, elle constitue un pilier du développement économique et social en Auvergne-Rhône-Alpes.

Ancrée au plus près des territoires, l'ESS crée de l'activité, accompagne les populations et répond à leurs besoins. Elle repose sur une forte participation citoyenne, portée par l'engagement de nombreux bénévoles, et s'affirme comme un acteur clé des enjeux sociétaux.

Cependant, l'ESS doit relever des défis majeurs : formation, accompagnement, visibilité et financement, autant d'enjeux qui conditionnent son avenir. Certains de ses secteurs assurent des missions d'utilité publique en complément des collectivités, ce qui rend indispensable la recherche de solutions durables.

Comment soutenir l'ESS pour favoriser son développement et sa diffusion auprès du grand public ?

Comment encourager la coopération entre l'ESS et les acteurs économiques, ainsi qu'au sein même de l'ESS ?

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE | ECONOMIE |
ASSOCIATION | BENEVOLAT | ESS | COOPERATIVES |
MUTUELLES | REGION AUVERGNE-RHONE ALPES

Crédit photos : 123 RF

ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON
125 rue Smith – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND
59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29